

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

ABONNEMENT.

A QUÉBEC :  
12 mois, 10s.  
6 " 5s.  
3 " 2s-6d.  
payable d'avance.

# L'ORDRE SOCIAL.

ABONNEMENT.

à la CAMPAGNE :  
12 mois, 7s-6d.  
outré les frais de  
Poste.  
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—*Ryancey*

BUREAU DE REDACTION,  
No. 5, Rue des Jardins.

QUÉBEC, JEUDI, 7 NOVEMBRE, 1850.

BUREAU DE REDACTION  
No. 5, Rue des Jardins.

## SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

**Religion.**—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (suite).—**Littérature.**—A propos d'un Papillon, (Suite et fin).—**Morale.**—Oeuvres posthume de Simon de Nantua.—**Etudes Historiques.**—Souvenirs et impressions de voyage, par le vicomte Walsh.—**Statuts Provinciaux.**—**Chronique Politique.**—Nouvelles locales; faits divers, &c., &c.

## RELIGION.

### DISCOURS

sur

### LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

(Suite.)

Après un si grand bienfait, il n'y a plus que des cris de joie qui puissent exprimer nos reconnaissances. " O merveille (s'écrie un grand philosophe et un grand martyr)! ô échange incompréhensible, et surprenant artifice de la sagesse divine!" Un seul est frappé, et tous sont délivrés. Dieu frappe son Fils innocent pour l'amour des hommes coupables, et pardonne aux hommes coupables pour l'amour de son Fils innocent " Le juste paye ce qu'il ne doit pas, et acquitte les pécheurs de ce qu'ils doivent; car qu'est-ce qui pouvait mieux couvrir nos péchés que sa justice? Comment pouvait être mieux expiée la rébellion des serviteurs que par l'obéissance du Fils? L'iniquité de plusieurs est cachée dans un seul juste, et la justice d'un seul fait que plusieurs sont justifiés."

A quoi donc ne devons-nous pas prétendre? " Celui qui nous a aimés, étant pécheurs, jusqu'à donner sa vie pour nous, que nous refusera-t-il après qu'il nous a réconciliés et justifiés par son sang?" Tout est à nous par Jésus-Christ: la grâce, la sainteté, la vie, la gloire, la béatitude; le royaume du Fils de Dieu est notre héritage; il n'y a rien au-dessus de nous, pourvu seulement que nous ne nous ravivissions pas nous-mêmes.

Pendant que Jésus-Christ comble nos désirs et surpasse nos espérances, il consomme l'œuvre de Dieu commencée sous les patriarches et dans la loi de Moïse.

Alors Dieu voulait se faire connaître par des expériences sensibles: il se montrait magnifique en promesses temporelles, bon en comblant ses enfants des biens qui flattaient les sens, puissant en les délivrant des mains de leurs ennemis, fidèle en les amenant dans la terre promise à leurs pères, juste par les récompenses et les châtements qu'il leur envoyait ma-

nifestement selon leurs œuvres.

Toutes ces merveilles préparaient les voies aux vérités que Jésus-Christ venait enseigner. Si Dieu est bon jusqu'à nous, donner ce que demande nos sens, combien plutôt nous donnera-t-il ce que demande notre esprit fait à son image? S'il est si tendre et si bienfaisant envers ses enfants, renfermerait-il son amour et ses libéralités dans ce peu d'années qui composent notre vie? Ne donnera-t-il à ceux qu'il aime qu'une ombre de félicité et qu'une terre fertile en grains et en huile? N'y aura-t-il point un pays où il répande avec abondance les biens véritables?

Il y en aura un sans doute, et Jésus-Christ nous le vient montrer; car enfin le Tout-Puissant n'aurait fait que des ouvrages peu dignes de lui si toute sa magnificence ne se terminait qu'à des grandeurs exposées à nos sens infirmes. Tout ce qui n'est pas éternel ne répond ni à la majesté d'un Dieu éternel, ni aux espérances de l'homme, à qui il a fait connaître son éternité; et cette immuable fidélité qu'il garde à ses serviteurs n'aura jamais un objet qui lui soit proportionné, jusqu'à ce qu'elle s'étende à quelque chose d'immortel et de permanent.

Il fallait donc qu'à la fin Jésus-Christ nous ouvrît les cieux pour y découvrir à notre foi cette cité permanente où nous devons être recueillis après cette vie. Il nous fait voir que si Dieu prend pour son titre éternel le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, c'est à cause que ces saints hommes sont toujours vivants devant lui. Dieu n'est pas le Dieu des morts: il n'est pas digne de lui de ne faire, comme les hommes, qu'accompagner ses amis jusqu'au tombeau, sans leur laisser au delà aucune espérance; et ce lui serait une honte de se dire avec tant de force le dieu d'Abraham, s'il n'avait fondé dans le ciel une cité éternelle où Abraham et ses enfants pussent vivre heureux.

C'est ainsi que les vérités de la vie future nous sont développées par Jésus-Christ; il nous les montre même dans la loi: la vraie terre promise, c'est le royaume céleste. C'est après cette bienheureuse patrie que soupiraient Abraham, Isaac et Jacob: la Palestine ne méritait pas de terminer tous leurs vœux, ni d'être le seul objet d'une si longue attente de nos pères.

L'Égypte d'où il faut sortir, le désert où il faut passer, la Babylone dont il faut rompre les prisons, pour entrer ou pour retourner à notre patrie, c'est le monde avec ses plaisirs et ses vanités: c'est là que nous sommes captifs et errants, séduits par le péché et ses convoitises; il nous faut secouer ce joug pour trouver dans Jérusalem et dans la cité de notre Dieu la liberté véritable et un sanctuaire non fait de main d'homme, où la gloire du Dieu Israël nous apparaisse.

Par cette doctrine de Jésus-Christ, le secret de Dieu nous est découvert : la loi est toute spirituelle, ses promesses nous introduisent à celles de l'Évangile, et y servent de fondement. Une même lumière nous paraît partout : elle se lève sous les patriarches ; sous Moïse et sous les prophètes, elle s'accroît ; Jésus-Christ, plus grand que les patriarches, plus autorisé que Moïse, plus éclairé que tous les prophètes, nous la montre dans sa plénitude.

A ce Christ, à cet Homme-Dieu, à cet homme qui tient sur la terre, comme parle saint Augustin, la place de la vérité, et la fait voir personnellement résidente au milieu de nous ; à lui, dis-je, était réservé de nous montrer toute vérité, c'est-à-dire celle des mystères, celle des vertus et celles des récompenses que Dieu a destinées à ceux qu'il aime.

C'étaient de telles grandeurs que les Juifs devaient chercher en leur Messie. Il n'y a rien de si grand que de porter en soi-même et de découvrir aux hommes la vérité tout entière qui les nourrit, qui les dirige, et qui épure leurs yeux jusqu'à les rendre capables de voir Dieu.

Dans le temps que la vérité devait être montrée aux hommes avec cette plénitude, il était aussi ordonné qu'elle serait annoncée par toute la terre et dans tous les temps. Dieu n'a donné à Moïse qu'un seul peuple et un temps déterminé. Tous les siècles et tous les peuples du monde sont donnés à Jésus-Christ : il a ses élus partout, et son Église, répandue dans tout l'univers, ne cessera jamais de les enfanter. "Allez, dit-il, enseignez toutes les nations les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du St. Esprit, et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé : et voilà que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles."

VII. *La descente du Saint-Esprit ; l'établissement de l'Église ; les jugements de Dieu sur les Juifs et sur les gentils.*

Pour répandre dans tous les lieux et dans tous les siècles de si hautes vérités, et pour y mettre en vigueur, au milieu de la corruption, des pratiques si épurées, il fallait une vertu plus qu'humaine. C'est pourquoi Jésus-Christ promet d'envoyer le Saint-Esprit pour fortifier ses apôtres et animer éternellement le corps de l'Église.

Cette force du Saint-Esprit, pour se déclarer davantage, devait paraître dans l'infirmité. "Je vous enverrai, dit Jésus-Christ à ses apôtres, ce que mon Père a promis, c'est-à-dire le Saint-Esprit : en attendant, tenez-vous en repos dans Jérusalem ; n'entreprenez rien jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut."

Pour se conformer à cet ordre, ils demeurent enfermés quarante jours : le Saint-Esprit descend au temps arrêté ; les langues de feu tombées sur les disciples de Jésus-Christ marquent l'efficacité de leur parole : la prédication commence, les apôtres rendent témoignage à Jésus-Christ ; ils sont prêts à tout souffrir pour soutenir qu'ils l'ont vu ressuscité. Les miracles suivent leurs paroles : en deux prédications de saint Pierre huit mille Juifs se convertissent, et, pleurant leur erreur, ils sont lavés dans le sang qu'ils avaient versé.

Ainsi l'Église est fondée dans Jérusalem et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité du gros de la nation. Les disciples de Jésus-Christ font voir au monde une charité, une force et une douceur qu'aucune société n'avait jamais eue. La persécution s'élève ;

la foi s'augmente ; les enfants de Dieu apprennent de plus en plus à ne désirer que le ciel ; les Juifs, par leur malice obstinée, attirent la vengeance de Dieu et avancent les maux extrêmes dont ils étaient menacés ; leur état et leurs affaires empiraient.

Pendant que Dieu continue à en séparer un grand nombre, qu'il range parmi ses élus, saint Pierre est envoyé pour baptiser Corneille, centurion romain ; il apprend, premièrement par une céleste vision, et après par expérience, que les gentils sont appelés à la connaissance de Dieu.

Jésus-Christ, qui les voulait convertir, parle d'en haut à saint Paul, qui en devait être le docteur ; et par un miracle inouï jusqu'alors, de persécuteur il le fait non-seulement défenseur, mais zélé prédicateur de la foi : il lui découvre le secret profond de la vocation des gentils, par la réprobation des Juifs ingrats, qui se rendent de plus en plus indignes de l'Évangile. Saint Paul tend les mains aux gentils ; il traite avec une force merveilleuse ces importantes questions : "Si le Christ devait souffrir, et s'il était le premier qui devait annoncer la vérité au peuple et aux gentils, après être ressuscité des morts" Il prouve l'affirmative par les prophètes, et appelle les idolâtres à la connaissance de Dieu, au nom de Jésus-Christ ressuscité. Ils se convertissent en foule : saint Paul fait voir que leur vocation est un effet de la grâce, qui ne distingue plus ni Juifs ni gentils.

La fureur et la jalousie transportent les Juifs ; ils font des complots terribles contre saint Paul, outrés principalement de ce qu'il prêche les gentils et les amène au vrai Dieu : ils le livrent enfin aux Romains, comme ils leur avaient livré Jésus-Christ.

Tout l'empire s'émue contre l'Église naissante ; et Néron, persécuteur de tout le genre humain, fut le premier persécuteur des fidèles. Ce tyran fait mourir saint Pierre et saint Paul. Rome est consacrée par leur sang ; et le martyr de saint Pierre, prince des apôtres, établit dans la capitale de l'empire le siège principal de la religion.

Cependant le temps approchait où la vengeance divine devait éclater sur les Juifs impénitents : le désordre se met parmi eux ; un faux zèle les aveugle et les rend odieux à tous les hommes ; leur faux prophètes les enchantent par les promesses d'un règne imaginaire. Séduits par leurs tromperies, ils ne peuvent plus souffrir aucun règne légitime, et ne donnent aucune borne à leurs attentats. Dieu les a livrés au sens et prouvé. Ils révoltent contre les Romains, qui les accablent ; Tite même, qui les ruine, reconnaît qu'il ne fait que prêter sa main à Dieu irrité contre eux. Adrien achève de les exterminer. Ils périssent avec toutes les marques de la vengeance divine : chassés de leur terre et esclaves par tout l'univers, ils n'ont plus ni temple, ni autel, ni sacrifice, ni pays ; et on ne voit en Juda aucune forme de peuple.

Dieu cependant avait pourvu à l'éternité de son culte : les gentils ouvrent les yeux et s'unissent en esprit aux Juifs convertis. Ils entrent par ce moyen dans la race d'Abraham ; et, devenus ses enfants par la foi, ils héritent des promesses qui lui avaient été faites. Un nouveau peuple se forme, et le nouveau sacrifice tant célébré par les prophètes commence à s'offrir par toute la terre.

Ainsi fut accompli de point en point l'ancien oracle de Jacob : Juda est multiplié dès le commencement plus que tous ses frères : et ayant conservé

une certaine prééminence, il reçoit enfin la royauté comme héréditaire. Dans la suite, le peuple de Dieu est réduit à sa seule race; et renfermé dans sa tribu, il prend son nom. En Juda se continue ce grand peuple promis à Abraham, à Isaac et à Jacob; en lui se perpétuent les autres promesses, le culte de Dieu, le temple, les sacrifices, la possession de la terre promise, qui ne s'appelle plus que la Judée.

Malgré leurs divers états, les Juifs demeurent toujours en corps de peuple réglé et de royaume, usant de ses lois. On y voit naître toujours ou des rois, ou des magistrats et des juges, jusqu'à ce que le Messie vienne: il vient et le royaume de Juda peu à peu tombe en ruine. Il est détruit tout à fait, et le peuple Juif est chassé sans espérance de la terre de ses pères. Le Messie devient l'attente des nations, et il règne sur un nouveau peuple.

Mais pour garder la succession et la continuité il fallait que ce nouveau peuple fût enté pour ainsi dire sur le premier, et, comme dit saint Paul, "l'olivier sauvage sur le franc olivier, afin de participer à sa bonne sève." Aussi est-il arrivé que l'Église, établie premièrement parmi les Juifs, a reçu enfin les gentils pour faire avec eux un même arbre, un même corps, un même peuple, et les rendre participants de ses grâces et de ses promesses.

Ce qui arrive après cela aux Juifs incrédules, sous Vespasien et sous Titus, ne regarde plus la suite du peuple de Dieu: c'est un châtement de rebelles qui, par leur infidélité envers la semence promise à Abraham et à David, ne sont plus Juifs, ni fils d'Abraham que selon la chair, et renoncent à la promesse par laquelle les nations devaient être bénies.

Ainsi cette dernière et épouvantable déviation des Juifs n'est plus une transmigration, comme celle de Babel, ce n'est pas une suspension du gouvernement et de l'État du peuple de Dieu, ni du service solennel de la religion: le nouveau peuple, déjà formé et continué avec l'ancien en Jésus-Christ, n'est pas transporté; il s'étend et se dilate sans interruption, depuis Jérusalem où il devait naître, jusqu'aux extrémités de la terre. Les gentils, agrégés aux Juifs, deviennent dorénavant les vrais Juifs, le vrai royaume de Juda, opposé à cet Israël schismatique et retranché du peuple de Dieu. Le vrai royaume de David, par l'obéissance qu'ils rendent aux lois et à l'Évangile de Jésus-Christ, fils de David.

(*A continuer.*)

## LITTÉRATURE.

### A propos d'un Papillon.

(Suite et Fin.)

Ne soyez donc pas surpris que je croie tout aussi fermement à la religion. C'est un besoin de l'esprit humain bien plus universel que celui de la science, et remarquez que tout l'avantage est ici de mon côté. Car enfin, le monde entier s'est fort bien passé, jusqu'à une époque récente, de vraies notions scientifiques. La terre a tourné six mille ans dans l'espace sans qu'aucun de ses habitants s'en doutât. L'histoire des sciences est toute moderne; c'est à peine si vous la faites remonter à deux ou trois siècles en arrière; plus haut, vous ne trouvez çà et là que quelques vagues lueurs, bien mélangées d'ombre. L'histoire des religions, au contraire et plus spécialement l'histoire du christianisme,

se confond avec celle de l'humanité elle-même, et remonte sans interruption jusqu'à son premier berceau. Elle nous montre, à travers tous les âges, les hommes en possession d'un corps invariable de doctrine; ses livres, de votre propre aveu, sont les plus anciens du monde; ces psaumes sacrés, qu'aujourd'hui même à l'église je chantais avec les prêtres et la foule des fidèles, il y a quarante siècles qu'ils ont été composés, et que l'univers les répète. Et, de plus, la religion, qui est la même pour tous les temps, est aussi la même pour toute les intelligences, quelle que soit leur culture; l'ignorant a compris, la sent aussi bien; souvent mieux que le savant; la foi du charbonnier vaut celle du plus illustre génie.

Qu'important donc ici ces divisions déplorables qui ont troublé votre pensée? Elles sont le résultat de la liberté, de la mobilité de l'esprit humain; elle ne rendent que plus merveilleux le prodige de la persistance d'une doctrine immuable au milieu de tant de contradictions. Et croyez-moi, avec un peu de bonne volonté, il n'y a rien de plus aisé que de discerner la vérité à travers toutes ces disputes, et de la reconnaître à son caractère incommunicable de perpétuité."

Je me tus. Mon voisin Rigaud garda lui-même le silence. Il reprit sa lente promenade, les yeux baissés, évitant de rencontrer les miens. Le soleil s'était couché, les fleurs avaient reformé leur calice, les papillons replié leurs ailes. Quelques feuilles de roses, quelques insectes inanimés jonchaient le sol et attestaient les ravages que le temps avait faits en une seule journée sur ce petit point de l'espace. J'entendis un cri prolongé, strident, lugubre, qui semblait sortir du pied d'un buisson de rosier de Bengale. J'écoutai quelques minutes sans parvenir à m'en rendre compte: c'était comme une plante de la terre, déplorant le départ du soleil; comme un gémissement de la nature qui aurait voulu arrêter la marche du temps.

Curieux et étonné, je me penchai sur l'endroit d'où partait ce bruit étrange: à la lueur du crépuscule, j'aperçus un gros papillon tête de mort, qui s'éveillait à l'approche des ténèbres, et qui bientôt prenant son vol alla heurter le grillage de ses vigoureux coups d'aile. Mon docte voisin m'avait décelé peu auparavant cette énorme phalène, la cule de l'immense famille des papillons qui soit pourvue d'une voix: il m'avait expliqué que ce n'est pas une voix véritable, mais le résultat de je ne sait quel frottement de la trompe, et à cette occasion il s'était moqué des terreurs superstitieuses souvent causées dans les campagnes par le cri de cet oiseau de mort. Je l'avoue, malgré ces explications, la vue de l'insecte géant, à figure de squelette peinte sur son corsage, son cri sinistre, le souvenir même des frayeurs qu'il répand dans l'imagination populaire m'impressionnèrent vivement. Je compris ces frayeurs, et fus bien près de les partager. Je sentis un frisson qui parcourait mes veines et me faisait tressaillir. La pensée de la destruction, si bien liée à l'impression qui tombe, s'empara de mon esprit. Je recueillis une fleur flétrie, qui pendait tristement renversée sur sa tige: elle avait perdu tous ses parfums du matin; elle s'effeuilla entre mes mains, en y déposant un brillant papillon qui venait d'expirer dans sa corolle. Je contemplai ces débris plûtôt des yeux de l'âme que ceux du corps, pendant que, dans l'azur assombri des cieux, des étoiles commençaient à scintiller,

et que la lune, encore invisible, dorait devant moi la cime des édifices. Tout-à-coup, elle apparut au détour d'une maison élevée qui me la cachait et m'inonda de sa clarté mélancolique.

« O nature ! m'écriais-je impuissant à maîtriser davantage mon enthousiasme, tu me pénétrés à la fois d'admiration et d'épouvante ! Mère féconde et barbare, tu ne te lasses pas de produire avec amour des myriades d'êtres, tous destinés à assouvir ta cruelle et insatiable faim. C'est toi que représente l'antique fable de Saturne dévorant ses propres enfants. Tu ne les laisses même pas jouir en paix des beaux jours que tu leur envoies ; ta rage impatiente n'attend pas l'hiver et les tempêtes, et tu sais mêler un poison délétère aux plus tièdes haleines du printemps. Tu frappes le papillon sur la fleur, la fleur sous le rayon qui l'a fait éclore, l'homme au milieu de son bonheur. Partout la mort insulte à la vie et l'entraîne dans le tourbillon de ces danses macabres que dessinait l'imagination de nos pères. Combien de millions d'existences fauchées en ce seul jour, où la rosée du matin était si douce, la brise si caressante, où le soleil semblait si bien nous sourire !

Le soleil aura son tour. Tous ces globes lumineux qui se balancent dans l'espace seront réduits en poussière. Ils ne le savent pas, et nous, chétifs grains de sable perdus comme des atomes dans l'immensité de la création, nous le savons. Seuls entre tous les êtres, nous avons la conscience de la dissolution qui nous attend. Pourquoi ce fatal privilège, qui empoisonne toutes nos joies ? Pourquoi ne nous est-il pas donné de savourer la vie, comme l'insecte et comme l'oiseau, sans souci du lendemain. O mon Dieu ! j'en vois clairement la raison : c'est que, seuls aussi, nous ne sommes pas condamnés à périr tout entiers ; c'est que vous avez allumé en nous une étincelle divine qui ne doit jamais s'éteindre. Je ne veux pas d'autre preuve de mon immortalité que cette amère pensée de la mort. Ce qui en moi comprend la mort et peut la braver est certainement plus fort qu'elle. Je suis bien ce roseau pensant dont parle Pascal, supérieur à toutes les forces qui le font plier ou le briser. Je ne regrette donc pas l'amertume qui vient se mêler à mes jouissances ; j'y trouve le secret de ma grandeur et de mes immortelles destinées. Humbles et fragiles créatures, nous rampons sur la terre comme des chenilles ; ce qui nous semble la mort n'est que le sommeil mystérieux de la chrysalide, d'où nous nous réveillerons sous une forme nouvelle, pour nous envoler vers cette région sereine où il n'y aura plus de nuit.

Je ne sais pas si mon voisin Rigaud, plongé lui-même dans une morne rêverie, avait entendu tout ce monologue. Les derniers mots, dont il était évidemment l'inspirateur, allèrent frapper son oreille d'entomologiste et le ramener au sentiment des réalités physiques. Il s'aperçut que la soirée commençait à être fraîche, et m'invita à rentrer dans l'intérieur de l'appartement. Il alluma deux bougies, autour desquelles une infinité de moucheron et de petits papillons vinrent aussitôt tourner.

— Vous paraissez vous plaire aux comparaisons, me dit-il ; à mon tour, je vais vous en proposer une.

Ces insectes éblouis qui se brûlent si étourdiment à la lumière, me représentent les vaines agitations des hommes attirés par ce qu'il vous plaît de nommer la vérité. Croyez-moi, c'est une fascination semblable qui ne peut aussi que vous aveugler.

— Veuillez remarquer, répondis-je, que vos

bougies n'éblouissent que les papillons nocturnes. Ceux que Dieu a créés pour voir le jour n'ont rien à redouter de la lumière ; le soleil dans tout son éclat ne les aveugle pas ; ils les aiment, au contraire, et ils ne vivent que par lui.

— Ne recommençons pas les discussions, reprit-il froidement. Vous savez que je ne les aime pas : je les fais depuis trente ans, et je ne m'attendais pas à les retrouver ici. Souffrez donc que je vous prie de ne plus aborder des questions sur lesquelles nous ne saurions nous mettre d'accord. Les discussions sont au moins inutiles ; car il est bien reconnu qu'elles ne convainquent personne et laissent à chacun son opinion.

— Comme il vous plaira, dis-je. Sans doute, il est bien rare que, dans une discussion, on s'avoue persuadé par les raisonnements de son adversaire : l'esprit humain ne rend pas volontiers les armes, et il en fait presque une affaire de dignité ; mais que de fois les arguments qu'on a cru réfuter demeurent dans la mémoire, au moins comme un doute que l'on s'efforce ensuite d'éclaircir par le travail d'une méditation solitaire ! On ne cède jamais le jour même, souvent le lendemain. Je vous promets de me taire désormais, et je vous demanderais pardon de vous avoir importuné si longtemps de mes divagations, si vous ne les aviez à l'avance autorisées. Vous ne vous souvenez donc plus de mon cerveau malade ? Vous renoncez vous-même à le guérir ?

— Je ne sais plus, en vérité, répartit mon voisin Rigaud, lequel de nous deux est le plus fou ou le plus sage. Ce qui me paraît certain, c'est que, quoique si rapprochés de domicile, nous n'habitons pas le même monde. Restons chacun chez nous. Gardez vos poétiques croyances ; laissez-moi la paix de ma retraite. Aussi bien, vous connaissez maintenant toutes mes collections, et je n'aurais plus rien à vous montrer.

Il était clair que mon voisin m'éconduisait et me signifiait de ne plus le voir. Par respect pour moi et pour lui-même, je ne voulus pas le comprendre immédiatement. Je mis la conversation sur un lieu commun quelconque ; nous causâmes encore une demi-heure de choses indifférentes, nous primes le thé, et enfin nous nous séparâmes avec des formes ordinaires de la politesse.

Je crus devoir cesser complètement mes visites ; je n'éprouvais pas au fond du cœur la moindre susceptibilité. Après tout, cet homme était dans son droit, et moi je n'avais pas celui d'aller m'imposer à lui. Pourtant, il m'était impossible, je l'avoue, de regretter le trouble que j'avais fait pénétrer dans son esprit. Quelque semaine après cet entretien, je le rencontrai dans l'escalier, et il passa rapidement et en silence, en se contenant de me rendre mon salut. Le lendemain, ma portière entra tout éfarée dans ma chambre.

— Vous ne savez pas, me dit-elle, que M. Rigaud vient de nous donner congé de son appartement pour le prochain terme ? Un si bon locataire, si doux, si tranquille, et qui payait si exactement ! Le plus ancien locataire de la maison, monsieur ; il y a vingt-cinq ans que nous faisons son service. Jamais une difficulté, jamais un mot plus fort qu'un autre, et aujourd'hui il ne veut seulement pas dire pourquoi il nous quitte. Il jure bien pourtant qu'il n'a aucune plainte à faire de nous ni de la maison.

Le propriétaire sera désolé. Pour nous, c'est un grand malheur, car il peut être remplacé par un ménage qui n'aura pas besoin de nous. Je vous en prie, monsieur, puisqu'il n'y a qu'avec vous qu'il

cause, tâchez de le décider à rester.

Et la bonne dame s'extasiait de nouveau sur les vertus de son locataire, versant quelques larmes à la pensée de la séparation qui la menaçait. Était-ce l'affection, l'habitude ou l'intérêt qui avait le plus de part à cet attendrissement ? C'est une question que je laisserai à résoudre aux moralistes. Pour moi, on le comprend, je n'avais ni explications à fournir, ni consolations à donner à ma portière affligée ; je devinai trop bien que j'étais l'unique cause de sa peine. En y regardant de plus près, cependant, je pensai que les torts sociaux étant de mon côté, c'était à moi de déguerpir. Je me serai vraiment reproché de forcer ce pauvre Rigaud à transporter ailleurs ses collections et ses manies : je n'avais qu'un bien moindre sacrifice à faire, et je crus que je le devais. Je pris une plume ; j'écrivis moi-même une lettre de congé en forme, et, la remettant à la digne femme qui attendait ma réponse avec anxiété :

« Voici tout ce que je puis faire pour vous, lui dis-je. Allez montrer ce papier à M. Rigaud, avant de l'envoyer à votre propriétaire. Peut-être le déterminera-t-il à revenir sur sa résolution.

Elle rentra peu après, les traits bouleversés. Mon voisin Rigaud avait à peine jeté les yeux sur le papier ; il avait déclaré qu'il ne faisait pas les choses à la légère, et que son parti était pris irrévocablement. Alors elle s'était hasardée à lire elle-même ma lettre, et elle ne pouvait croire que je l'eusse écrite sérieusement. Sans doute, j'avais voulu plaisanter, m'amuser de son chagrin, et elle tendait la lettre, riant et pleurant à la fois. J'eus toutes les peines du monde à lui persuader que je ne plaisantais nullement et que j'étais moi-même très-résolu à quitter la maison.

La réflexion m'avait confirmé dans cette détermination, quelle que pût être celle que prendrait mon voisin lorsqu'il la connaîtrait ; je ne voulais pas avoir l'air de faire une démarche puérile : outre que je risquais d'avoir le plus fâcheux voisinage en place de mon paillard collectionneur, je sentais qu'il me serait désagréable d'avoir là, près de moi, cette terrasse qui me rappellerait toujours le chagrin que j'avais jeté dans sa vie. Et c'est ainsi que la pauvre madame Clément se retira aussi peinée que confuse du résultat de sa négociation, puisqu'au lieu d'un locataire elle en perdait deux à la fois.

Mais mon voisin Rigaud ne devait pas voir le jour néfaste de son déménagement, jour où il aurait dû secouer la poudre de ses cartons pour les transporter hors du lieu où il les avait successivement entassés. J'appris bientôt qu'il était atteint de l'épidémie régnante. Je m'installai chez lui ; il ne me reconnaissait déjà plus ; il avait le délire, et dans l'exaltation de la fièvre il jetait des paroles entrecoupées parmi lesquelles je retrouvais des débris de notre conversation sur la terrasse. J'étais en proie aux plus douloureuses préoccupations ; je m'accusais d'avoir troublé, peut-être inutilement, les derniers jours d'une vie qui me semblait bien près de s'éteindre. Après une crise violente, le malade parut éprouver une amélioration sensible. Il promena ses yeux autour de lui comme un homme incertain s'il veille ; il m'aperçut, et détourna aussitôt la vue avec une expression de souffrance ; une vive rougeur vint colorer ses joues, et il y eut dans sa physionomie une rapide succession d'émotions diverses. Je me levais pour me retirer, lorsqu'il ramena vers moi un regard à la fois tendre et suppliant, en me tendant la main. Je l'approchai de

mes lèvres sans rien dire, et je compris ce qu'il me demandait. Le cœur débordant d'une joie religieuse, je courus chercher ce prêtre de mes amis dont l'apparition l'avait éloigné de ma chambre quelques mois auparavant. On les laissa seuls. Ce qui se passa entre eux, Dieu le sait, mais quand le prêtre sortit, mon voisin Rigaud, redevenu chrétien, était réconcilié avec la mort, et même avec la vie.

Il mourut le lendemain, plein de foi et d'espérance. Je suivis tout seul son convoi, car il fuyait depuis si longtemps la société des hommes que, moi excepté, il ne connaissait absolument personne. Quand on eut descendu sa dépouille dans la terre et dit les dernières prières, je vit un beau papillon blanc s'élever du milieu d'une touffe de gazon, planer quelques moments sur la tombe entr'ouverte, puis, emporté par la brise, prendre résolument son vol vers le ciel. Alfred DE COURCY.

## MORALE.

### ŒUVRES POSTHUMES

DE

### SIMON DE NANTUA,

recueillies

PAR SON ANCIEN COMPAGNON DE VOYAGE ;

#### AVERTISSEMENT

Du compagnon de voyage de Simon de Nantua, où l'on apprend comment a fini ce personnage.

En vous offrant, mes chers lecteurs, le récit d'une tournée que j'avais eu l'avantage de faire avec Simon de Nantua, je pris l'engagement de vous donner plus tard, si mon livre vous intéressait, les détails du second voyage de cet honnête marchand forain. L'accueil honorable que vous avez bien voulu faire à ma première relation, a sans doute intéressé mon amour propre, autant que ma probité, à ne point oublier cette promesse ; car, bien que je ne fasse pas profession d'être auteur, et que j'aie beaucoup moins songé à acquiescer de la gloire qu'à vous donner un livre qui me semblait pouvoir vous être utile, il n'en est pas moins vrai que l'homme est homme, et que la vanité qui a reçu une petite caresse y prend goût très-facilement. Aussi vous dirai-je, avec toute l'ingénuité dont je suis capable, qu'en voyant mon *Histoire de Simon de Nantua* courir dans vos mains, et en entendant ce nom répété de côté et d'autre, j'ai eu la petite faiblesse de relever tant soit peu la tête et de prendre intérieurement ma part d'hommages qui n'étaient réellement dus et n'étaient sûrement accordés qu'à mon héros ; à peu près comme cet homme qui se pâme de satisfaction en voyant la foule admirer un tableau, et qui s'écriait d'une voix triomphante : « C'est pourtant moi qui l'ai accroché ! »

D'après est aveu, vous n'aurez pas de peine à croire que j'avais fermement formé le projet de faire avec mon digne héros, Simon de Nantua, une seconde tournée qui aurait été le sujet d'une seconde relation. Mais, hélas ! le ciel en a autrement ordonné : l'âge et les infirmités sont venus mettre un terme aux voyages du marchand forain, et celui que j'avais fait avec lui a été le dernier. Ne pouvant plus aller, il s'est retiré dans sa ville natale de Nantua, pour y vivre paisiblement, au sein de sa famille

et au milieu de ses anciens amis, avec le fruit de ses sages économies. Son cheval, qui n'avait guère moins que lui besoin de repos, n'a pas eu lieu de se plaindre de cette détermination ; car Simon de Nantua, prévoyant avec raison qu'un autre maître, qui n'aurait pas à ce bon animal les mêmes obligations, ne le traiterait pas avec les égards dus à ses longs services, n'a pas pu se décider à le vendre, et lui a donné, comme on dit, les invalides, dans une bonne étable.

Comme je vous l'ai dit en parlant la première fois de Simon de Nantua, il n'avait pas amassé une grande fortune au métier qu'il faisait mais il y avait acquis l'expérience, qui vaut de l'or. Tout ce qu'il y avait vu et entendu avec ses bons yeux et ses bonnes oreilles, lui avait appris à modérer ses desirs et à se contenter de peu, pourvu qu'il possédât l'estime de ses semblables : chose dont il ne pouvait douter, puisqu'il n'y avait guère d'affaires sur lesquelles on ne vint le consulter, et pas de détermination un peu importante qu'un de ses compatriotes eût voulu prendre sans s'être préalablement assuré de son approbation. Il accommodait plus de différends que le juge de paix ; il ne faisait tort qu'aux gens de loi, en diminuant le nombre des procès ; et s'il se trouvait quelque un qui lui en voulût pour cela, celui qui aurait conçu ce mauvais sentiment se serait bien gardé de l'avouer, de peur de se rendre odieux ou pour le moins ridicule.

Vous vous rappelez sans doute aussi que le père Simon avait fait quelques études dans sa jeunesse, comme ayant été destiné d'abord à l'état ecclésiastique. Cette instruction, qui lui avait été utile dans tout le cours de sa vie, était devenue pour lui une bien précieuse ressource dans sa retraite. Le temps qui n'était pas employée à la culture de son jardin, ou aux affaires sur lesquelles on le consultait, il le consacrait à la lecture, et à mettre sur le papier quelques réflexions et quelques souvenirs.

C'est dans cette occupation que je le trouvai l'an passé, lorsque je fis un voyage à Nantua, tout exprès pour le revoir. On aurait dit un sage de la Grèce dans son cabinet. Je n'oublierai jamais cette honnête figure à laquelle la vieillesse n'avait rien ôté de son expression de bonté, de franchise et de gaieté. Son front seulement était encore un peu plus chauve qu'à l'époque de notre voyage, et son sourcil un peu plus blanc. Hélas ! il était temps que j'arrivasse, car peu de jours après mon vieil et vénérable ami fut atteint d'un mal qui devait me l'enlever. Il ne s'abusa point sur son état, mais il avait été trop pieux et trop juste pour envisager la mort avec effroi. Il dit adieu aux siens et à moi, avec la même sérénité qu'autrefois lorsqu'il partait pour sa tournée, et il fit toutes ses petites dispositions avec le même sang-froid que s'il eût arrangé ses affaires pour se mettre en voyage. Ce fut alors qu'il m'appela près de son lit, et, s'étant fait apporter un carton, il me le remit en disant : " Tenez mon ancien compagnon, voici le legs que je vous fais : il y a là dedans quelques manuscrits que je me suis amusé à griffonner, quand je n'avais rien de mieux à faire. Vous verrez s'il s'y trouve des choses qui puissent être utiles aux braves gens à qui j'aimais à faire part de ma petite expérience. Si tout cela ne sert à rien de mieux, ce sera du moins un souvenir de nos anciennes et bonnes relations."

Je pris le carton et le mis en sûreté, avec autant de précaution que si c'eût été un coffre-fort qui me fût légué. Peu d'instants après, mon ami ferma les

yeux, et le lendemain je vis toute la ville en deuil assister à ses modestes funérailles.

En me léguant ses écrits, Simon de Nantua n'a fait que m'instituer son exécuteur testamentaire, car c'est véritablement à vous qu'il devait les laisser, mes chers lecteurs : aussi ne fais-je à mon tour que remplir un devoir, en les publiant aujourd'hui. Je ne me permettrai pas d'y rien changer ; vous y retrouverez les pensées et le langage de l'auteur, que vous connaissez déjà ; car Simon de Nantua écrivait comme il parlait, tout bonnement et sans nulle recherche. Quant à moi, je me trouverai assez honoré d'attacher mon nom à la suite du sien ; mais je ne prendrai pas pour cela le titre d'auteur, comme j'ai vu le faire tant d'éditeurs, de commentateurs et de faiseurs de préfaces, semblables à l'araignée qui croyait avoir volé jusqu'aux nues, parce qu'elle s'était pendue à la queue d'un noble oiseau.

#### LA SAGESSE DE SIMON DE NANTUA.

Quand je faisais mes études autrefois à Nantua, on m'apprit qu'il y avait eu jadis des hommes qu'on appelait des *sages*. Ce nom-là, tout petit que j'étais, me parut très-beau, et il excita en moi le seul mouvement d'ambition dont je n'aie pas eu, dans la suite à me repentir. *Sage !* me disais-je ; si je comprends bien ce que signifie ce mot, il ne doit y avoir rien au-dessus d'un *sage*. Et que faut-il donc être pour un *sage* ? Faut-il avoir une grande naissance ? Bah ! la plupart de ceux dont on m'a raconté l'histoire n'étaient pas plus huppés que moi. Faut-il être riche ? Allons donc ! il y en avait parmi eux à qui j'aurais pu faire l'aumône. Faut-il être bien savant ? Eh ! vraiment, l'un d'eux a dit en quoi consiste toute la science nécessaire : *Connais-toi toi-même*. Se connaître soi-même ! il me sembla que cela ne devait pas être bien difficile. Je me mis donc en tête de devenir un *sage* ; et, convaincu avec raison que je n'avais besoin pour cela ni d'un nom plus illustre, ni d'une autre fortune que le travail, je commençai à m'étudier, à m'observer, afin de parvenir à me connaître. Or, ici, je trouvai plus de difficultés que je ne m'y étais attendu ; et quand je vis que chaque jour je découvrais en moi quelque faiblesse nouvelle quelque nouveau travers, je m'avisai que la chose n'était pas aussi simple qu'elle m'avait paru, et je me dis : Oh ! oh ! voilà une science qui en vaut bien une autre, et ce n'est peut-être pas celle qui coûte le moins à acquérir. Cependant cela ne me découragea point ; je continuai, et, s'il faut vous le dire, je continue encore, car c'est un travail dont on ne voit jamais la fin. Mais je dois ajouter que, plus on va, moins il est pénible ; il devient même un besoin et une jouissance. Vous n'imaginerez pas que c'est presque un plaisir pour moi, chaque fois que je déniche au fond de mon caractère quelque mauvais petit ingrédient à en extirper. Je m'en empare avec avidité pour m'en débarrasser au plus vite, comme d'un insecte importun, et je me dis avec un vrai contentement : Allons, encore un de moins.

Malgré tous mes soins, au reste, je sens trop, mes chers amis, à quel point je suis encore éloigné du but que je m'étais proposé ; mais j'en suis du moins venu jusque-là, que je sais ce qui me manque et le peu que je vau. Or, j'ai oui dire que cette conscience est déjà un commencement de sagesse : ainsi, ayant fait tout ce que j'ai pu, si je meurs avant d'avoir mérité tout à fait le nom de *sage*, ce sera la volonté de Dieu, et non pas ma faute ; mais je vous certifie que j'y aurai toujours gagné beaucoup, et

qu'il n'y a rien de perdu dans une entreprise comme la mienne.

En cas que la même ambition vienne à quelqu'un de vous, je vais tâcher de lui épargner un peu de peine, en vous faisant part des principes où m'ont conduit mes observations sur moi-même et les réflexions qu'elles m'ont suggérées : vous n'avez qu'à me prêter un peu d'attention, et si vous voulez profiter de mon expérience, vous pourrez aller ensuite bien plus loin que moi dans cette bonne voie. Ce sera comme si je vous avais portés sur mon dos jusqu'à la moitié du chemin, et vous aurez les jambes toutes fraîches pour fournir le reste de la carrière.

(A continuer.)

## ETUDES HISTORIQUES.

SOUVENIRS

et

### IMPRESSIONS DE VOYAGE,

par

le Vicomte Walsh.

Jadis et aujourd'hui.

Il y a eu un temps où la société était assise, ce temps n'est plus ; aujourd'hui elle est debout ; le mouvement, le progrès, la locomotion, sont devenues choses de modes ; l'époque où l'on ne perdait guère de vue son clocher est loin de nous : le clocher du lieu natal ne suffit plus. On veut voir, mesurer, étudier les clochers étrangers, les tours gothiques des cathédrales et des vieilles basiliques.

Dans le repos de nos pères il y avait du bon : dans notre progrès il peut y en avoir, si on le règle bien.

Quand on voyageait moins, on savait bien moins de choses, mais on avait bien moins de comptes. Ceux avec qui nous vivions dès nos premiers jours, avec qui nous grandissions, nous devions les croire, car c'étaient les amis que Dieu nous avait donnés lui-même, notre père, notre mère, nos frères et nos sœurs. Ceux-là ne pouvaient vouloir nous tromper ni nous égarer, car ils étaient les nôtres et nous étions à eux : vivant sous le même toit, mangeant à la même table, jouant dans le même salon, courant dans le même jardin, nous nous connaissions et l'on nous connaissait : ainsi nos caractères, dès leur début, étaient façonnés par des mains habiles et amies, et nous apprenions à nous plier aux caractères des autres et à faire entrer les égards et les prévenances dans nos habitudes.

Elevés dans une maison toute remplie de souvenirs de famille, sous les regards de notre père et de notre mère, leurs vertus, leur tendresse, leurs exemples nous enseignaient en même temps le respect et l'amour.

Les livres saints l'ont dit : *Il est bon, il est doux pour des frères d'habiter ensemble en une même demeure.* Nos pères le pensaient si bien, qu'ils se séparèrent peu et ne voyageaient guère.

Le premier voyageur a dû être un homme qui s'ennuyait chez lui.

Vous ririez, jeunes amis, vous pour qui j'écris ces pages, si vous saviez toutes les précautions que prenaient vos dévanciers et les miens quand ils quittaient leurs manoirs de province pour venir à Paris.

Avant de se mettre en route, ils rassemblaient leurs proches et leurs amis, leur disaient de solen-

nels adieux : et souvent même ne franchissaient le seuil de leur demeure qu'après avoir fait leur testament.

Tous les jours vous êtes à même de voir combien les choses sont changées : à présent, si vos pères, vos mères vous savent malades, entre vos parents et vous il n'y a plus de longues absences ; c'est là un progrès dont il faut remercier Dieu. Pour abrégé les absences, pour rapprocher en quelque sorte les lieux les plus distants, on a, depuis 50 ans, appris à faire de meilleures routes et des voitures plus légères que les coches et les carrosses d'autrefois !... Puis les bateaux-à-vapeur et les rails-ways, ou chemins de fer, ont été inventés. Tout cela donne une grande activité de plus à la vie, et il faut que les hommes profitent de toutes ces nouvelles découvertes, pour *courir plus vite vers le bien.* S'ils ne s'en servaient que pour *gagner de l'argent*, il faudrait moins remercier le génie inventeur, et regretter le temps où l'on voyageait moins.

Il faut que les bons, que les nobles sentiments, que l'amitié, que la bienfaisance montent aussi dans les waggons, pour aller secourir et consoler.

Si le progrès, si la facilité de locomotion, comme on dit aujourd'hui, ne servent qu'à faire gagner de l'argent aux spéculateurs ! si l'on ne voyage que pour faire des affaires, ah ! nous regrettons du fond de notre âme le temps où les routes étaient mauvaises, où les voitures étaient lourdes, où les postes étaient mal servies. Pour compenser les séparations que la facilité de voyager apporte dans les familles, il faut, je le répète, que d'autres pensées que des pensées de lucre animent les voyageurs.

Quittons pour quelque temps, je le veux bien, la maison où nous sommes nés ; mais ne nous en éloignons pas pour l'oublier. En la quittant ayons la résolution d'y revenir, comme à un lieu sacré ; allons voir pour apprendre, mais non pour dédaigner ; allons voir pour raconter à nos parents vieilliss tout ce que nous aurons vu : partons pour aller étudier d'autres peuples, car l'homme qui en a vu plusieurs ne demeure ni exclusif ni intolérant. Partons, pour laisser nos préjugés sur la route et pour rapporter à notre lieu natal de vraies améliorations. A ces conditions-là, je bénis le progrès et la locomotion : sans elles je n'en veux pas.

Tout vieilli que je sois, je ne me fais pas encore tellement stationnaire, que je ne voyage plus. Pour avoir des histoires à vous raconter, il faut que j'aie vu, écouté, observé. C'est ce que j'ai fait l'année dernière ; cette fois, je ne voulais pas que mes pérégrinations fussent longues, et je n'ai fait que tourner dans un cercle assez rétréci ; mais vous verrez que pour avoir beaucoup à raconter, il n'est pas indispensable de franchir nos frontières.

Pour le voyage que j'entreprenais, ce n'était pas d'aller vite qu'il m'importait ; au contraire, c'était de pouvoir m'arrêter partout où j'aurais un souvenir, un fait historique à recueillir, une histoire à entendre ; et plus je serais retardé sur mon chemin, plus je serais heureux !

Le glaneur qui ramasse les épis sur le sillon qui a été moissonné, n'aime pas à arriver trop tôt au bout du champ, car plus il se baisse de fois, plus il fait sa gerbe grosse.

Pour être maître de mon temps et de mes excursions, pour n'avoir point de conducteur de diligence à me crier : *En voiture ! en voiture !* quand j'aurais eu encore quelque chose à examiner, quelque chose à entendre, je partis en poste.



Toutes les fois que je m'éloigne de chez moi, je répète la vraie devise du voyageur : *à la garde de Dieu !*

SAINTE GENEVIÈVE ET SAINT LOUIS

Mes huit premiers jours de voyage furent tout à fait selon mon cœur. Je n'allai pas loin dans ma première journée. Je couchai à Poissy ; il est vrai que je m'étais arrêté à Nanterre et à Saint Germain.

Nanterre a va naître la patronne de Paris ; j'allai faire ma visite au curé et lui demandai quelques documents sur les premières années de sainte Geneviève. Il me conduisit dans une vigne, plantée sur le versant méridional du mont Valérien, au sommet duquel ont habité longtemps des ermites, et où l'on construit aujourd'hui une imposante forteresse : dans cette vigne, le vénérable pasteur me montra une petite fontaine où la jeune bergère aimait à venir s'asseoir, pendant qu'elle gardait son troupeau. Alors l'herbe croissait où les ceps donnent aujourd'hui des raisins. Le curé me raconta comment saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, s'étant arrêtés dans la petite ville de Nanterre, avaient vu Geneviève prier à l'église, et, frappés de son angélique piété, avaient prédit sa sainteté future.

Et vraiment ils ne s'étaient pas trompés dans leur prophétie, car cette petite gardeuse de moutons a été priée par des rois, honorée par des peuples, et avec sa houlette de bergère a délivré Paris des terribles hommes du nord.

Quand les deux évêques voyageurs firent cette prédiction, Geneviève avait votre âge, mes enfants, douze à quatorze ans\*.

Avant que le lis ait ouvert son calice on peut deviner son parfum.

De Nanterre, je partis pour Saint-Germain, où des souvenirs historiques me retiennent encore.

Saint-Germain en Laye est une jolie ville bâtie sur une petite montagne. Louis le Gros et ses successeurs y habitèrent souvent. François Ier fit construire le château sur l'emplacement de la maison de Jacques Coittier, médecin de Louis XI. Cette résidence royale a servi d'asile à Jacques II, roi d'Angleterre, quand il fut banni de son royaume pour son attachement à la foi catholique.

C'est à Saint-Germain, dans un petit pavillon qui donne sur la terrasse et qui dépend du château, qu'est né Louis XIV.

En partant de Paris, j'avais arrangé dans ma pensée que j'irais coucher à Poissy ; j'aime cette vieille petite ville à cause de Louis IX : c'est là qu'il est venu au monde, dans un ancien palais habité par les premiers rois de la troisième race. Ce prince avait une prédilection toute particulière pour ce lieu, et bien souvent il a pris le titre de *Louis de Poissy*. "C'est là, disait-il un jour, que j'ai obtenu le plus précieux des biens qu'on puisse recevoir en ce monde.

—Sire, reprit un courtisan, vous ne pouvez cependant oublier que Reims vous a vu couronner.

—Il est vrai, répondit Louis, mais j'ai été baptisé à Poissy."

Philippe le Hardi fit bâtir une magnifique église sur l'emplacement du château, et choisit pour le maître-autel l'endroit même où était le lit de la reine Blanche lorsque saint Louis vint au monde.

\* Les habitants de Paris et de la banlieue qui, en général, sont peu dévots, font encore des pèlerinages à la fontaine de sainte Geneviève.

L'AMI DE COLLÈGE.

J'avais fixé ma seconde couchée à Gisors, où j'avais un ami de collège à aller voir.

Un ami de collège ! c'est une des plus douces bénédictions du ciel, une des meilleures consolations de la vie ! Vous donc, pour qui j'écris ces pages, pendant vos jours d'étude et de classes, tâchez de former, sous les yeux de Dieu et de vos maîtres, une de ces pures et douces amitiés qui durent bien plus que celles qui naissent plus tard pour vous dans les plaisirs du monde. Une amitié de collège, rien ne l'use, rien ne l'affaiblit ; elle est à l'épreuve de la mauvaise fortune et des vicissitudes du sort. Les plus grands hommes au milieu de leur prospérité et de leur gloire, aimaient à retrouver les camarades de leurs premières études. Napoléon, parvenu à la suprême puissance, recherchait ses compagnons de l'école militaire et leur donnait des grades et des emplois.

Se faire une amitié au collège, c'est prendre une assurance contre les malheurs et les dures épreuves qui viendront plus tard ; c'est se donner un frère de plus.

J'avais hâte de retrouver mon ancien camarade de classe, je stimulai donc le postillon par l'espoir d'un double pour-boire, et j'arrivai à Gisors au moment du coucher du soleil ; ses derniers rayons étaient beaux à voir colorer de leurs teintes chaudes les tours de l'église, qui s'élevaient bien au-dessus de tous les toits grisâtres des maisons. Il est bien que les temples où Dieu est adoré dominant de beaucoup les habitations des hommes. Nos pères ne manquaient jamais de donner une grande hauteur aux églises qu'ils bâtissaient, et il y avait dans cet usage une belle pensée religieuse, c'était établir, dans le paysage comme dans le monde moral, Dieu au-dessus de tout.

Sur le chemin poudreux, après la dévorante ardeur du jour, le pauvre piéton aperçoit de loin la maison de prières, qui est aussi un lieu de repos ; à cette vue, il s'écoue la poussière de la route, et, essuyant la sueur de son front, il se répète : "Voilà le temple de Celui qui a dit : Vous qui êtes fatigués venez à moi," et il reprend courage. Pour tous les hommes en général, la vue de nos églises est salutaire ; elle rattache la terre au ciel ; elle montre au voyageur le véritable but de son voyage, et la croix du cimetière est tout près, pour lui dire que le pèlerinage n'est pas long.

J'avais, avant de quitter Paris, écrit à mon ami, pour lui annoncer que j'arriverais chez lui deux jours après ma lettre ; aussi, avant la barrière de l'octroi, je vis, assis sur le bord de la route, un homme que je reconnus autant avec le cœur qu'avec les yeux : c'était Théodore de Ronaud ; comme aux jours anciens, il était venu aux portes de la ville pour me donner la bienvenue. Il indiqua au postillon où il devait arrêter ; nous nous embrassâmes avec des larmes de joie dans les yeux, et tous les deux nous nous rendîmes à pied à sa jolie maison. Entre nous, c'était comme un feu roulant de questions ; depuis tant d'années, nous ne nous étions pas vu ; nous avions donc bien des choses à nous demander, à nous répondre.

"As-tu vu Louis depuis quelque temps ?

—Oui, il est marié et fort heureux.

—Et Anatole ?

—Mort..

—Et Philippe ?

—Tué à Dresde.

- Et Armand ?  
 —Ruiné...  
 —Et toi, comment te trouves-tu ici ?  
 —A merveille.  
 —Tu es donc heureux ?  
 —Autant qu'on peut l'être en ce monde.  
 —Comment fais-tu ?  
 —Je me contente de peu.  
 —Toi qui étais si riche autrefois !  
 —J'oublie ce que j'ai perdu, et je remercie Dieu

de ce qu'il m'a laissé... A tant d'autres tout a été ôté, que ma médiocrité me semble de l'opulence. Je partage mon temps entre mes enfants, mes amis, mes livres et mes fleurs. Ma bibliothèque et mon jardin voient couler la plupart de mes heures... Aujourd'hui que je te reçois sous mon toit, rien ne me manque."

La veillée fut longue entre nous. Quand la famille fut retirée, Théodore de Romaulme conduisit à ma chambre, et là notre conversation recommença... Appuyés sur le balcon de la fenêtre, pendant que la lune s'élevait dans le ciel et que le rossignol chantait dans les ébéniers et dans les acacias en fleurs, nous nous remîmes à causer de tous ceux avec lesquels nous avions étudié, joué et grandi. Le charme que nous goûtions tous les deux à causer de notre jeune temps ne se composait pas que de joies, il avait aussi de ces tristesses qui s'élèvent dans l'âme, quand, en évoquant nos souvenirs, nous voyons les vides nombreux que la mort a fait parmi ceux que nous avons connus et aimés.

Enfin, l'horloge de l'église, au milieu du silence de la nuit calme, sereine et parfumée, sonna onze heures.

—Va-t'en, lui dis-je, car, si nous ne nous faisons pas violence, nous passerons la nuit entière en causeries ; notre passé est déjà long ; si nous le mentionnons tout entier, ce serait aller trop loin."

Le lendemain matin, mon reveil fut plein de douceur ; au lieu d'entendre sous ma fenêtre des voix rauques et enrôlées crier : *Vieux chapeaux ! vieilles bottes et vieux habits !* j'entendis les oiseaux chanter dans le jasmin qui croissait autour de ma fenêtre ; à travers son léger feuillage et ses flexibles branches, les rayons du soleil venaient donner sur les rideaux de mousseline de mon lit. Oh ! comment ne pas remercier Dieu, quand un beau jour se lève pour nous, et quand il nous trouve sous le toit de l'humanité !

Après le déjeuner, nous allâmes visiter l'église. Elle est l'ouvrage de plusieurs rois et reines ; la partie du sanctuaire la plus ancienne de toutes est du temps de la reine Blanche. Toute cette contrée environnante, Gisors, Nauffe et Estrepagny, est pleine de souvenir de la mère de Saint Louis. La nef principale est l'ouvrage de Louis XII, le côté du nord est de François Ier, le côté méridional a été bâti par les habitants de toutes classes, qui y ont sculptés les insignes de leurs différents métiers.

La tour méridionale et le portail sont de Louis XIV ; ainsi on pourrait dire que les différents siècles se sont mis en rivalité pour savoir lequel d'entre eux ornerait le mieux cette demeure du roi des rois.

Quand on a visité cette belle et curieuse église, ce qu'il faut alors voir, c'est la *Tour du prisonnier*.

(A Continuer.)

## STATUTS DU CANADA.

13 &amp; 14 VICTORIA.

(Suite et fin.)



*Acte pour dissiper les doutes au sujet du droit des parties de recouvrer la valeur des travaux par elles faits sur les chemins du Bas-Canada, en vertu d'actes expirés depuis.*

Attendu que diverses personnes employées à la confection ou réparation de chemins en vertu des dispositions des actes de la législature du Bas-Canada maintenant expirés, avaient acquis des droits à des sommes d'argent garanties par hypothèque suivant les dits actes, sur les terres sur, à travers, en front ou près desquelles, tels chemins, ont été faits, et attendu que par suite de l'expiration des dits actes, on a des doutes sur le droit d'action des dites personnes pour le recouvrement des dites sommes, il est déclaré et statué que dans tous les cas dans lesquels une réclamation de la nature de celles ci-dessus mentionnées sera soumise à la décision d'une cour de justice du Bas-Canada, les dits actes respectivement seront considérés et regardés comme ayant été et étant encore en pleine force et effet, en tant qu'il sera nécessaire pour permettre à aucune personne comme susdit de maintenir une action pour ouvrage fait, matériaux fournis, argent déboursé sur toute route ou grand chemin, et ce droit d'action s'étendra à telle personne, et à ses héritiers ou représentants légaux.

## CHAPITRE 44.

*Acte pour continuer et amender l'ordonnance concernant l'érection des paroisses, et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.*

Ordonnance, 2 Victoria (3e. session) chap. 29. amendée. Telle partie de la 12e. section de la dite ordonnance qui règle la manière de procéder dans le cas de vacance dans le nombre des syndics, est rappelée ; et en cas de mort, maladie sérieuse, démence ou folie, ou changement de domicile ou incapacité légale d'un syndic, les autres syndics ou la majorité d'entre eux présenteront une requête aux commissaires nommés sous la dite ordonnance, alléguant telle vacance par aucune des causes susdites, et demandant qu'il soit convoqué une assemblée des habitants de la paroisse ou mission aux fins de procéder à l'élection d'un syndic en remplacement de celui dont la place sera vacante ; et sur preuve suffisante des faits allégués, les commissaires ordonneront la dite assemblée qui sera tenue suivant les formalités prescrites par la dite ordonnance pour l'élection des premiers syndics ; et après la dite élection, les syndics la soumettront aux dits commissaires pour leur approbation. Si les habitants refusent ou négligent d'élire tel syndic, les commissaires le nommeront pour eux. Mais dans tous les cas, tel syndic devra être qualifié tel qu'exigé par la dite ordonnance.

2.—Si le montant de la cotisation prélevée ne suffit pas pour les dépenses nécessaires pour la cons-

truction ou réparation d'une église, sacristie, presbytère et cimetière, les syndics ou la majorité d'entre eux rendront aux dits commissaires un compte fidèle des recettes et dépenses et de l'ouvrage à être fait, et de la dépense probable qui sera encourue si l'ouvrage n'est pas complet, lequel compte sera assermenté par un ou plusieurs des syndics devant un juge de paix, lequel est autorisé à administrer tel serment, et ils présenteront en même temps une requête pour être autorisés à faire une cotisation supplémentaire; le dit compte avec pièces justificatives et la dite requête seront préalablement déposés et annoncés en la manière prescrite par la 14e. section de la dite ordonnance.

3.—Au jour fixé, les dits commissaires décideront sur la dite requête de la manière qu'ils croiront le plus juste et la plus raisonnable.

4.—Si la dite requête est accordée, il sera procédé en la manière pourvue par la dite ordonnance, à la dite cotisation supplémentaire. Les syndics dans le cas de première cotisation ou de supplémentaire, ajouteront au total 15s. pour 100 en sus de tel montant pour couvrir tout déficit.

5.—La dette due pour toute cotisation sera la première privilégiée sur la terre sans qu'il soit besoin de l'enrégistrer.

6.—Les syndics rendront compte dans l'année qui suivra l'achèvement de l'ouvrage, devant une assemblée des habitants de la paroisse ou mission, convoqué par le curé ou missionnaire. Poursuite contre les syndics s'ils ne rendent pas le dit compte.

7.—Partie de la section 22, de l'ordonnance 31 Geo. 3, chap. 6, rappelée; et les procédures commencées devant les commissaires nommés en vertu de la dite ordonnance seront continuées par les commissaires nommés sous l'ordonnance 2 Victoria, chap. 29.

8.—La dite ordonnance telle qu'amendée s'étendra à toute procédure commencée avant la passation du présent acte, et toute procédure faite, jugement, ordre donné par les dits commissaires en vertu de la dite ordonnance dans les dites affaires, sont par le présent déclarés valides, sauf dans le cas où cette validité peut avoir été contestée devant une cour de justice avant la passation du présent acte.

9.—L'ordonnance s'étendra aux églises, sacristies, presbytères et cimetières dont la construction ou réparation aura été ordonnée par un décret canonique avant la passation de la dite ordonnance.

10.—Dans le cas où une église, sacristie, presbytère et cimetières seront construits ou réparés en vertu d'un décret canonique par cotisation volontaire, laquelle sera insuffisante et que la fabrique de la paroisse aura pris possession de telle église, sacristie, presbytère et cimetière, et qu'il sera dû au constructeur ou contracteur ou autre personne qui aura fourni les argens ou partie d'iceux pour telle bâtisse ou réparation, dans tous ces cas, la dite fabrique sera responsable de la somme due et elle la paiera.

11.—Les huissiers de la cour supérieure seront ceux de la cour des dits commissaires.

12.—La dite ordonnance telle qu'amendée est permanente.

#### CHAPITRE 45.

*Acte pour amender l'acte qui incorpore la Société d'Agriculture du Bas-Canada, (10 & 11 Victoria, chap. 60.)*

Le quorum des directeurs fixé à cinq, et 15

membres de la dite société formeront un quorum dans les assemblées de la dite société. Toute partie de la 6e. et 9e. section du dit acte, incompatible avec le présent, est rappelée.

#### CHAPITRE 46.

*Acte pour permettre de faire l'élection des membres des Sociétés d'Agriculture, de faire l'élection après le temps prescrite, par l'acte 8 Victoria, chap. 53.*

A l'avenir toute telle élection pourra être faite en tout temps avant le premier octobre de chaque année.

2.—Le défaut d'élection en 1849 n'empêchera pas l'existence des dites sociétés pendant la dite année et elles seront composées des officiers et membres élus l'année précédente; et comme telles, elles auront droit à tout octroi de deniers publics et aux avantages de l'acte 8 Victoria, chap. 53

#### CHAPITRE 47.

*Acte permettant aux ministres de l'église Méthodiste Wesleyenne de tenir des registres de l'état civil dans le Bas-Canada.*

Cet acte permet aux dits ministres de tenir des registres des mariages, baptêmes et sépultures conformément et sous les dispositions de l'acte 35 Geo. 3. chap. 4.

## L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUÉBEC, JEUDI, 7 NOVEMBRE, 1850.

### Chronique Politique Européenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 19 OCTOBRE.

Nous avons reçu vendredi nos journaux apportés par le Canada. Ils ne contiennent rien d'important. Nous en avons extrait ce qui suit :

**France.**—Le *Moniteur* publie un décret du Président appropriant de sa seule autorité une somme de 25,000 francs pour le paiement des frais de décoration de la légion d'honneur.

—Le revenu pour les neuf derniers mois montre une augmentation de 28,000 fr. sur la recette de l'an passé pendant la même période.

—On lit dans le *National* :

"Selon ce qui avait été arrêté hier, la commission de permanence s'est réunie aujourd'hui à midi; elle était présidée par M. Dupin. La séance a duré une heure. Les généraux de Lamoricière, Changarnier et Bedeau y assistaient. Aucun ministre n'avait été convoqué.

"Ainsi que nous l'avons dit, la commission avait chargé, hier, quatre de ses membres de faire au procès verbal de la séance de lundi dernier les rectifications et les additions nécessaires pour que la reproduction des débats fut aussi fidèle que complète.

Ce travail lui a été soumis au commencement de la séance et a reçu son approbation.

"La commission a délibéré ensuite sur les termes de la résolution à inscrire au procès-verbal de la séance d'hier, à propos des manifestations séditieuses qui se sont produites à la dernière revue presi-

dentielle.

« Après une courte discussion, elle a adopté un projet de rédaction proposée par M. Dupin, et qui peut se résumer ainsi.

« Témoignage de la satisfaction qu'a fait éprouver à la commission l'excellente attitude de la presque totalité des troupes présentes à Satory ;

« Regret profond d'avoir entendu des officiers et des soldats pousser des cris séditieux *manifestement provoqués* ;

« Blâme aussi explicite que sévère de la conduite du ministre de la guerre, qui est resté et reste impassible, en face de délits commis en sa présence et en présence du président de la République ;

« Craintes exprimées sur les périls que ces faits et surtout l'impunité assurée aux coupables, font courir à la discipline.

« Hier, cette rédaction, qui ne manque pas d'une certaine énergie, n'aurait peut-être pas réuni, comme aujourd'hui, l'unanimité des voix, car plusieurs membres avaient la naïveté d'espérer qu'ils liraient, ce matin, au *Moniteur* quelque avis officiel annonçant un commencement de poursuites contre les principaux auteurs des cris séditieux.

Mais, en présence du mutisme obstiné du *Moniteur*, ces représentants ont été les premiers à demander qu'on en finit avec les ménagements et les sous-entendus. La commission s'est ajournée à Jeudi prochain. — (*Villes & Camp.*)

Le *National* voit un blâme aussi explicite que sévère là où le *Journal des débats* ne constate qu'une improbation. Nous croyons que le *National* grossit un peu les choses, afin de les rendre plus conformes à ses desirs. Mais, en somme, il est certain que la commission s'est déclaré mécontente et a décidé qu'elle ferait connaître à l'Assemblée les causes de son mécontentement. Il est difficile que cette décision n'amène pas, au moins, une lutte de tribune entre les défenseurs quand même de la politique du Président et la majorité de l'Assemblée. De la lutte à la rupture, on peut craindre qu'il n'y ait pas loin. C'est là visiblement le résultat qu'espère le *National*, et nous nous expliquons sa joie. En revanche, nous nous rendons difficilement compte de l'accent de triomphe avec lequel certains organes du parti de l'ordre annoncent que ce parti marche à une division qui le tuera. Si la lutte est inévitable, qu'on l'accepte, mais qu'on ne s'en réjouisse point, et que l'on reconnaisse, la justice le veut, que les bonapartistes ne l'ont pas seuls provoquée.

(*Univers.*)

—M. de Wailly (toujours en sa qualité d'humaniste de première classe) a trouvé hier, à la revue de Versailles, l'étymologie du nom propre *Satory* ; cela vient, dit-il, de *sat*, assez, et de *auri*, d'or, au génitif.... ; ce qui peut se traduire par : Assez de millions comme ça !...

Pas mal, papa Wailly :

« *Perge... tu rectoris eris !* » (*Cors.*)

**Angleterre.**—La Reine est repartie pour l'île de Wight.

Cinq évêchés catholiques viennent d'être créés et le cardinal Wiseman a été nommé archevêque de Westminster.

—Le revenu total que retire la Grande-Bretagne de la taxe sur les voitures et les chevaux s'élevait en 1848 à 1,190,000 l. str. (29,750,000 fr.) Cette somme se répartit de la façon suivante : droits sur

les voitures : 434,334 l. st. ; droits sur les chevaux 395,040 l. ; droits sur les chevaux de louage, 155,721 l. ; do. sur les voitures publiques, diligences, fiacres, etc., 125,144 l. Les patentes payées pour obtenir le privilège de louer des chevaux, des voitures de porte ou fiacres s'élevaient à 17,050 l. Ces diverses sommes forment le total sus-mentionné.

On lit dans le *Times*, du 11 octobre :

« Le droit sur le rhum et l'eau-de-vie, qui dans l'automne dernier s'était élevé d'une manière si extraordinaire, a diminué de deux cent mille livres sterl. sur le trimestre. La diminution sur les spiritueux depuis six semaines peut être attribuée à la disparition des craintes que l'on avait conçues un instant de voir le choléra revenir. La feuille de situation des royaumes-unis sera bientôt publiée. Si l'on en juge par les relevés que nous avons déjà, elle exhibera probablement un excédant de 3 million 1/2 sterl. Le quart ou 900,000 liv. sterl. seront remis au commissaires de la réduction de la dette nationale. En présence de cet empiètement sur le plus grand de nos ennemis nationaux, nos 775 millions l. st. de dette, nous devons exprimer toute notre satisfaction des économies qui ont amené ce résultat.

—Nous empruntons au *Morning-Chronicle* des détails intéressants sur l'exposition de Londres de 1851.

Un grand nombre de demandes d'emplacement venues, pendant cette semaine, des divers comités d'Angleterre ont continué de prouver que le zèle de nos producteurs se réveille chaque jour davantage. Déjà ces demandes excèdent la contenance d'un des plus vastes édifices qui aient jamais été construits. Il faudra avoir recours à l'autorité des comités locaux et des commissaires pour réduire jusqu'à une certaine limite le nombre des articles exposés. Cette circonstance ne fera qu'ajouter à la valeur de l'exposition en elle-même, parce que les articles seront d'un meilleur choix.

Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les commissaires des divers districts de la métropole, ont eu plusieurs conférences avec les commissaires royaux, pour faire connaître la quantité d'espace qui serait nécessaire à leurs localités. Les commissaires qui ont assisté à la délibération, représentaient les industries suivantes :

Manufacturiers de tissus de toutes sortes, producteurs d'ouvrages en métaux, fabricans de machines, telles que fourneaux, machines à vapeur, grues, horloges, balances, instrumens de physique et de mathématique, outils et appareils de toutes les professions.

Les deux seules branches non représentées sont les articles de pêche et la taxidermie, où art d'empailler les animaux. Les commissaires se sont engagés à faire tous leurs efforts pour réparer cette omission.

La dernière conférence a roulé sur les objets d'art.

Des rapports reçus au 1er octobre, et provenant de tous les comités locaux d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, il résulte que les articles de beaux-arts et les matières premières, d'une part, les machines et les produits manufacturiers, de l'autre, occuperont respectivement à peu près le même espace ; toutefois ces proportions ne peuvent pas être considérées comme définitives. Il faut s'attendre à des modifications considérables. Les dames d'Angleterre paraissent disposées à profiter de l'exposition pour établir la renommée de leur industrie domestique.

Elles enverront en grande quantité les échantillons de leur habileté et de leur bon goût, tels que broderies, dentelles, objets de mode, fleurs artificielles, ouvrages en cire, en paille et en coquillages. Elles enverront aussi quelques articles de ménage, gelées, fruits éouffits, viandes conservées, gélatines, etc., etc.

La société royale d'agriculture d'Angleterre a demandé l'autorisation de tenir sa prochaine assemblée dans Hyde Park. Cette demande a été accueillie immédiatement ; 40 acres de terrain ont été affectés à cette destination. Les instrumens aratoires et autres outils et machines d'agriculture étant admis à l'exposition de 1851, le conseil de la société a voté une somme plus considérable que d'ordinaire pour être distribuée en prix et récompenses.

On annonce aussi la formation d'un nouveau club, sous la dénomination de *club universel de toutes les nations*, idée naturellement inspirée par l'exposition, et qui a pour but d'offrir aux marchands et industriels venus pour assister à ce grand congrès du travail tout ce qui pourra contribuer à leur agrément ou faciliter l'objet de leur voyage, interprètes, guides, domestiques, commissaires, etc.

On annonce aussi une autre entreprise à laquelle l'exposition va donner naissance ; c'est la "Compagnie générale du commerce pour toutes les nations." Les fondateurs se proposent de vendre et d'acheter les objets exposés, pour servir de guides et d'intermédiaires aux exposants. Il se forme dans tout le royaume des associations d'ouvriers, en connexion avec l'exposition. Les associations continuent à envoyer leurs souscriptions, au comité central à Londres. Un grand nombre d'ouvriers ont aussi demandé des subventions, pour les mettre à même d'achever des ouvrages qu'ils destinent à l'exposition.

A l'appui d'une demande de ce genre un pauvre artisan de Birmingham, un cordonnier, a envoyé la liste suivante ; un modèle de chemins de fer pour transporter les navires. (Ce modèle a 30 pieds de long.) Une machine à air comprimé d'une construction toute particulière, un ballon construit aussi d'après un nouveau principe, une machine pour absorber la fumée, une machine pour ramoner les cheminées, une curieuse pipe à fumer, une machine pour bains de vapeur, un nouveau procédé pour la fabrication des chapeaux de soie, une canne, une pendule fabriquée avec des matériaux qui n'ont encore jamais été appliqués à cette destination, un soufflet à mouvement continu, une machine pour empêcher les explosions de gaz dans les mines, une guitare, une clarinette, un violon, un cornet à piston, des flûtes et de octavins, et un générateur de vapeur qui réalise une économie de 2/3 sur le combustible.

Dans plusieurs des grandes villes d'Angleterre on a formé des fonds séparés pour aider et encourager les ouvriers en position d'exposer leurs propres produits. Lord Clarendon, lord lieutenant d'Irlande a contribué pour 100 livres sterling (2,500 fr.) à une souscription de ce genre qui vient d'être ouverte à Dublin.

**Réforme importante.**—Un nouveau mouvement de réforme s'opère en Angleterre. Il ne s'agit pas cette fois, d'économie publique, de réformes dans la constitution, de suffrage universel, d'utopies politiques ou sociales plus ou moins possibles, mais bel et bien d'une réforme importante, d'une réforme qui occupe tous les esprits, de la réforme enfin du cun-

vre-chef porté par la partie la moins favorisé du genre humain, en un mot de la *réforme de la forme des chapeaux d'hommes*. Le cri du jour est, réformez vos chapeaux ! Faites disparaître ces vilains entonnoirs ; et dans ce siècle de progrès et de raffinement intellectuel, que vos têtes soient surmontées par quelque chose de plus élégant qu'un capuchon de cheminée. Le noble et le roturier, le marchand et l'artisan, l'ultra Tory et le démocrate forcé, le puyséite et le prébytérien, tous à l'envie répètent le cri à bas vos chapeaux, ces tuyaux, ces entonnoirs ! Il va sans dire que la plus belle moitié de l'humanité depuis la grande dame jusqu'à la soubrette donne à ce cri le secours puissant de sa voix. Si l'on en croit, les journaux de Londres, l'ère d'un changement radical et complet dans la forme des chapeaux va bientôt sonner.

—On mande de Dublin que M. Ch. Robertson a découvert une nouvelle comète dans la constellation Camelopardus, le 9 courant, à environ minuit. Les observations ont donné à 13 h, 4 m. 33 s. temps moyen de Greenwich. Ascension droite de la comète, 6 h 0 m. 51 55. Déclinaison au Nord, 53° 29 22 s.

**Nouvelles de Rome.**—Nous recevons des lettres de Rome en date du 4 octobre. Elles nous apprennent que l'allocution prononcée par le Saint-Père dans le consistoire secret du 30 septembre n'a point encore été publiée. On assurait que le Pape, au sujet des affaires du Piémont, avait déclaré que le rapport de la commission chargée par lui d'examiner cette grave et délicate question n'ayant pu être préparé pour ce consistoire, il remettait à entretenir le Sacré-Collège dans un autre consistoire secret qu'il se proposait de tenir après le consistoire public. Ce consistoire a eu lieu en effet le jeudi 3 octobre, et les actes en ont été publiés le 4 dans le journal officiel. Or, il paraît qu'il n'y a point eu d'allocution d'aucune sorte. C'est au moins la conclusion que l'on tire du silence gardé sur ce point par l'organe du gouvernement. Ce silence, du reste, ne doit pas surprendre : la question piémontaise se complique singulièrement en ce moment par l'exil auquel viennent d'être condamné Mgr. Morangiu, archevêque de Cagliari, et Mgr. Fransoni, archevêque de Turin. C'est le mercredi 2, veille du consistoire, que le Saint-Père a été informé de cette dernière condamnation, et il n'est pas téméraire de présumer que cette connaissance a influé sur le silence qui paraît avoir été gardé. Quand à Mgr. Morangiu, il était à Rome depuis quatre jours, et le pape a pu recevoir de la bouche de ce confesseur de la foi des détails très précieux sur les actes et les instructions du gouvernement piémontais. Mgr. Fransoni était également attendu.

" L'embarras de l'envoyé de Siccardi serait extrême, nous écrit-on, en présence des victimes emprisonnées d'abord, exilées ensuite par ses maîtres, et le langage de modération qu'il affectait serait singulièrement affaibli par la vue des prisonniers de Cagliari et de Fenestrelle. Quoi qu'il en soit, il est probable que la mission de M. Pinelli aura le résultat que j'avais entrevu et annoncé dès le commencement. Ce résultat sera celui-ci : hypocrisie révoltante pratiquée en face de l'Europe par le ministère siccardien, et ce qui est plus honteux encore, pratiquée en pure perte."

A propos du titre d'archevêque de Westminster, sous lequel Mgr. Wiseman est préconisé dans les actes du consistoire secret du 30 septembre, l'un de nos correspondants fait la remarque suivante : " Il y a longtemps, c'est-à-dire trois ans au moins, que le Saint-Père avait songé à relever les anciens sièges épiscopaux de l'Angleterre, à abolir les vicariats apostoliques, pour leur substituer des évêchés titulaires. L'état de plus en plus florissant du catholicisme et son développement progressif et rapide dans l'île des Saints rendaient cette mesure indispensable, et, si j'ai bonne mémoire, le voyage que Mgr. Wiseman fit à Rome en l'année 1847 se rapportait à son exécution. Malheureusement, les troubles devenus plus sérieux et plus graves, ne permirent point de terminer alors cette importante négociation. Le Souverain Pontife a profité de la présence à Rome de l'illustre prélat et de sa promotion au cardinalat pour en commencer sérieusement l'accomplissement. Ne pouvant donner au nouveau cardinal le titre d'évêque de Londres, déjà occupé par un évêque anglican, il a érigé le siège de Westminster et a pris ainsi les devants sur le gouvernement anglais, qui songe de son côté, à ce qu'il paraît, à y placer un siège de son établissement, afin de partager en deux le diocèse de Londres, dont la population n'est pas moindre de deux millions d'âmes. On ne pouvait choisir pour la fondation de la métropole catholique de l'Angleterre un lieu plus favorable. Westminster est, en effet, un faubourg de la capitale, et avec le titre d'archevêque de Westminster Mgr. Wiseman sera l'archevêque catholique de Londres ; mais on aura évité d'élever avec le gouvernement anglais un conflit qui aurait pu être embarrassant. Pour Manchester, on prendra la même précaution, et l'évêché sera établi dans une petite ville du voisinage. On assure que le nombre des sièges qui seront érigés pour le moment sera de douze ; plus tard il pourra être augmenté."

L'éminentissime cardinal Wiseman retournera prochainement en Angleterre, à ce que l'on assure. On dit même qu'il y portera l'auguste caractère et y remplira les importantes fonctions de Légat à Latere. Le Saint-Père se repose sur lui de l'établissement de la nouvelle hiérarchie catholique. La haute réputation de science et de vertu, l'influence considérable que l'illustre prélat s'est acquise sur ce pays le désignaient naturellement à la confiance du Souverain-Pontife. C'est-là, certes, une belle et sainte mission, et ce n'est pas un des spectacles les moins curieux et les moins consolants de notre époque de voir, au milieu des bouleversements qui viennent d'agiter et qui sont peut-être à la veille de renverser de nouveau toute l'Europe, le Vicaire de Jésus-Christ, à peine revenu de l'exil, rappeler à la vie catholique les antiques églises de l'Angleterre et relever, en face d'une église jalouse et rivale, cette chaire de Pierre que l'hérésie croyait renversée pour jamais. Et voilà comment le catholicisme est devenu stérile et se meurt. Quo vont dire tous les philosophes et tous les inventeurs de religions nouvelles, qui ont prôné si souvent les funérailles de l'Eglise catholique ?

La commission chargée du retrait du papier-monnaie venait de publier la première note de ses opérations. Dans les quatre premières semaines du mois de septembre, il a été émis pour une valeur de quatre cent soixante-et-un mille écus de billets de crédit sur le Trésor. C'est un résultat satisfaisant. Toutefois, on a remarqué avec peine que le mouve-

ment des ventes s'était beaucoup ralenti dans la dernière semaine, et l'on craint que ce ralentissement ne persévère. Il faut espérer que le peuple romain sera assez éclairé sur ses propres intérêts pour comprendre qu'il lui importe immensément de faire réussir cette importante mesure. Il paraît, du reste, que s'il ne sait pas comprendre la situation, on rendra obligatoire l'achat des nouvelles valeurs. La répartition forcée, aux termes des premières notifications ministérielles, ne doit commencer qu'à la fin de 1851. Si la vente devenait nulle ou difficile, on paraît disposé à abrégier beaucoup ce délai. On aurait parfaitement raison, puisqu'il n'y a que ce moyen de sauver de la misère et de la ruine un peuple assez aveugle pour ne pas voir le remède ou assez indolent pour ne vouloir pas l'appliquer. Que le Gouvernement agisse ; c'est le plus grand service qu'il puisse rendre à l'Etat romain.

(Univers.)

### SOMMAIRE

de l'Acte des Ecoles Communes du Haut-Canada, passé dans la dernière session, chap. 48.

1. Conseil d'Instruction Publique dans chaque comté, chargé d'examiner les instituteurs et de leur donner un certificat de qualification, de faire choix des livres à l'usage des écoles, et de procurer une bibliothèque à l'usage du comté.

2. Surintendants de localités.

3. Visiteurs d'Ecoles

4. Surintendant général de l'Éducation

5. Conseil général d'instruction publique pour le Haut-Canada chargé de pourvoir à l'établissement permanent d'une école normale, et de la direction et administration de la dite école.

6. £2500 par an, appropriés pour le soutien de l'école normale, et £1000 pour pensions pour des élèves.

7. £300 par an pour l'établissement de bibliothèques à l'usage des écoles, £200 pour le meilleur plan pour maison d'école.

Nous n'avons fait que donner le sommaire des principales dispositions de la loi des écoles du Haut-Canada ; maintenant nous le demandons à toute personne de bonne foi, si de semblables dispositions avaient été adoptées pour le Bas-Canada, n'aurions nous pas aujourd'hui une population instruite et désireuse de se perfectionner par la lecture des bons livres qu'elle pourrait se procurer dans les bibliothèques de paroisses ? Mais, non ; on a fait précisément le contraire ; et pourquoi ? c'est qu'on n'a jamais été sincère dans toutes les démonstrations en faveur de l'instruction publique ; c'est qu'un grand nombre de représentants perdraient leurs sièges si leurs constituants étaient instruits ; c'est que les diverses administrations au lieu de pourvoir franchement à l'instruction du peuple, ont semblé hésiter, et chercher un juste milieu entre les éteignoirs et les amis de l'instruction. Et voilà ce qui explique les lois mal digérées, inefficaces que le Bas-Canada a eu sur l'instruction publique depuis 1841 jusqu'à 1850 inclusivement, et partant la stagnation de l'instruction parmi nous.

*Histoire Politique et Parlementaire du Bas-Canada*, par ROBERT CHRISTIE, écrivain, M. P. P. Nous accusons réception du 3e volume de cet ouvrage dont nous rendrons compte dans un prochain numéro. En attendant, nous prions la personne qui nous l'a adressé, d'agréer nos remerciements.

### L'Album de la Minerve.

Nous accusons réception du dernier numéro de cette excellente publication littéraire et musicale. Nous apprenons avec peine que M. Duvernay, ne recevant pas l'encouragement auquel il a incontestablement droit de la part de ses compatriotes, va être forcé de discontinuer son Album qui est le seul périodique de ce genre en Canada. Nous regardons la discontinuation de l'Album comme un triste signe des dispositions de nos compatriotes à sortir de leur état d'indifférence pour tout ce qui a trait aux progrès et à la dissémination des connaissances utiles et agréables. Combien de journaux, de toutes formes, quotidiens, hebdomadaires et mensuels, politiques et littéraires sont morts presque en naissant, depuis vingt ans, et toujours faute de l'appui qu'ils auraient dû recevoir. Il n'y a pas un pays au monde où on exige tant du journalisme, et où on l'encourage et on le r. tribue si peu. Ecoutez les abonnés d'un journal, et généralement ceux qui paient le moins bien leur abonnement; il leur faut de la littérature, de la politique coloniale et étrangère, ils exigent qu'on les mette au courant de tout ce qui se fait, se passe et se dit ici et dans le monde entier. Il faut être ponctuel à leur faire parvenir leur journal à temps fixe, autrement un déluge de plaintes, de récrimination, d'injures parfois, vient fondre sur la tête du pauvre journaliste qui n'en peut mais. Ces abonnés exigeants, ignorent sans doute, quelles dépenses considérables entraîne la publication d'un journal. Ils ignorent quel travail incessant coûte au journaliste chaque numéro d'un journal; ils n'ont aucune idée des sommes que chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année, il faut payer pour faire marcher un établissement typographique. Ils ne comprennent pas tout le travail ardu, les déboires qui accompagnent la vie du rédacteur d'un journal, et cette vie de journaliste qui d'entre-eux voudrait s'y condamner pour un salaire au-dessous de celui que gagne souvent un ouvrier?

Nous le disons avec un profond chagrin, c'est une honte pour les Canadiens-français qui forment les sept-huitièmes de la population du Bas-Canada, de n'avoir que six journaux publiés dans leur langue, et encore qui ne subsistent que par les privations, les sacrifices que s'imposent pour les soutenir les propriétaires et les rédacteurs de ces journaux, tandis que nos co-sujets d'origine anglaise qui ne forment qu'un huitième de la population totale ont douze journaux qui reçoivent un encouragement libéral.

Pour avoir le droit d'être exigeant, il faut de sa part, avoir fait tout ce qu'on est obligé de faire. Or nous n'hésitons pas à le dire, sur cent abonnés à un journal, 70 au moins ne pourraient, la main sur la conscience, dire qu'ils ont rempli leurs engagements envers leur journal. Ce qui nous étonne, c'est qu'avec des moyens aussi limités, mal payés comme ils le sont, les journaux publiés en langue française puissent se soutenir.

### Destitution du Greffier de la Cour d'Appel.

Des lettres reçues ici hier, annoncent que M. Barthe, Greffier de la cour d'appel a été destitué. Nous regrettons que M. Barthe n'ait pas compris que la difficulté existante entre la cour et lui était une

question d'interprétation légale, et qu'il ait gâté sa cause par des attaques aussi virulentes qu'intempestives et contre l'Exécutif dont il était le salarié, et contre les juges de la cour dont il était l'officier. L'Exécutif ne pouvait sans se manquer à lui-même, sans manquer à la majorité de la cour d'appel insultée par son Greffier, passer sous silence la conduite étrange et inqualifiable de M. Barthe qui, quelque sympathie que nous ayons pour lui, nous paraît avoir mérité la punition qui vient de lui être infligée.

On dit que M. MALCOLM CAMERON, le chef des *Clear Grits* a résigné son mandat de représentant du comté de Kent.

La *Minerve* du 4, annonce que MM. Delisle et Johnson ont obtenu un succès presque merveilleux à St. Michel d'Yamaska. A en croire un correspondant du même journal "on serait en voie sûre encore une fois, de voir l'ordre et l'obéissance aux lois régner dans leur plénitude." La *Minerve* dit "qu'on peut maintenant avoir le ferme espoir que tout ira bien dans toutes les paroisses du district des Trois-Rivières." Nous souhaitons que notre confrère dise vrai, que son espoir se réalise, mais nous ne croyons pas aux succès merveilleux et aux conversions subites.

### REMÈDE CONTRE LA MALADIE DES POMMES DE TERRE, OU PATATES.

—Un cultivateur, qui mérite confiance, assure qu'il garantit depuis deux ans les pommes de terre de la maladie, en les lavant, avant de les semer, dans une lessive composée de 16 parties d'eau, 8 de cendres de bois, 1 de sel marin. (sel commun.)

L'essai n'est ni difficile ni coûteux, et s'il doit amener un résultat si ardemment désiré, nous nous rapprocherions de ne l'avoir pas indiqué aussitôt qu'il parvient à notre connaissance.

### CONSISTOIRE DU 30 SEPTEMBRE.

C'est le 30 septembre qu'a eu lieu le consistoire secret annoncé depuis longtemps. Il a eu lieu au vatican. Après une courte allocution du Souverain Pontife, les prélats dont les noms suivent ont été préconisés:

Mgr Joseph Cosenza a été élevé à l'archevêché de Capoue; Mgr Régnier à l'archevêché de Cambrai; Mgr Ad. Bartakovics à l'archevêché d'Agria en Hongrie; Mgr. L. de La Garza à l'archevêché de Mexico; Mgr. E. Zaccone à l'archevêché de Teramo; puis à l'évêché de Brescia en Lombardie, le R. D. Verzeri, prêtre et chanoine de Bergame; à l'évêché de Trévise, le R. D. A. Farina, prêtre d'Angoulême. M. l'abbé Cousseau, prêtre, directeur du grand séminaire de Poitiers; à l'évêché de Rosnarie (Hongrie), le R. R. Kollarcsik; à l'évêché de Scepacou-Zips, le R. D. Zaboisky, docteur en théologie; à l'évêché d'Hildesheim en Hanovre, le R. D. Ed. J. Wedekin, chanoine de la cathédrale; à l'évêché de Sébasto *in partibus infidelium*, le R. D. Dekowski, vicaire général de Culm.

Sa Sainteté a ensuite proclamé cardinaux de l'ordre des prêtres: Mgr Raph. Fornari, nonce apostolique

lique en France; Mgr P.-T.-D. d'Astros, archevêque de Toulouse; Mgr J.-J. Bonnel y Orbo, archevêque de Tolède; Mgr J. Cozenza, archevêque de Capoue; Mgr J.-N.-A.-C. Mathieu, archevêque de Besançon; Mgr J.-J. Romo, archevêque de Séville; Mgr Th. Gousset, archevêque de Reims; Mgr J.-G. de Semeran-Beckh, archevêque d'Olmütz; Mgr J. Geissel, archevêque de Cologne; Mgr P.-P. de Figueredo, Cunha e Mello, archevêque de Braga; Mgr N. Wiseman, archevêque de Westminster; Mgr J. Pecci, évêque de Gubbio; Mgr M. de Diepenbroek, évêque de Breslau.

De l'ordre des diacres: Mgr R. Roberti, auditeur-général de la chambre apostolique.

S. Em. Mgr le cardinal Wiseman est nommé, comme on le voit, archevêque de Westminster, nomination qui ouvre une ère nouvelle au catholicisme en Angleterre, où, jusqu'à ce jour, depuis la réforme, les fidèles ont été confiés à des vicaires apostoliques, évêques *in partibus*.

L'instance du sacré Pallium a été faite en faveur de NN. SS. les archevêques de Cambrai, d'Agria, de Mexico, et de plus pour NN. SS. Smith, archevêque du Port-d'Espagne; J. Hughes, archevêque de New York; A. Blanc, archevêque de la Nouvelle-Orléans; et J.-B. Purcell, archevêque de Cincinnati.

—Le bruit court que l'empereur Nicolas cédera à l'un de ses fils la Pologne comme royaume indépendant, et qu'il emploiera tous les moyens en son pouvoir pour que toutes les populations slaves soient réunies sous le sceptre du roi de Pologne, et formera ainsi un grand empire polonais.

#### Extrait de la Presse.

“ Un jour un homme a pu dire: “ L'état, c'est moi.” L'aristocratie et la bourgeoisie viennent, qui disent: “ L'état c'est nous.” Arrive le peuple, qui crie: “ L'état, c'est tout le monde.” (Si le peuple ne disait que cela, il pourrait bien avoir raison.) Voilà où nous en sommes, et (prêtez ici toute votre attention) le mouvement ne peut s'arrêter là! ”

Diab!e! diable! c'est pourtant déjà bien gentil comme ça; eh! bien, non, poursuit Emile de Girardin: “ La démocratie organisée renferme encore bien des éléments personnels! ” (C'est là le pire, sans doute.) Ce qu'il nous faut: c'est la démocratie désorganisée! Il ne faut pas que l'Etat soit tout le monde, il faut que l'Etat soit chacun! Anarchie.

Voit on où les sophistes nous mènent! Nous avions cru que Girardin était le cadet de Proudhon, après ceci, ma foi, c'est bien son aîné.

#### UN REMÈDE CONTRE LA COLÈRE.

Dans un village d'Allemagne vivaient deux époux qui avaient l'un pour l'autre d'anciens sentiments d'estime et d'affection, ce qui ne les empêchait pas de se quereller souvent. Un premier mot un peu piquant provoquait une réplique, puis une injure, et l'injure amenait les coups. Par exemple, le mari disait à sa femme: Ta soupe n'est pas encore salée, voilà longtemps que je t'en fais l'observation. La femme répond: elle l'est assez pour moi. Le rouge monte au visage de l'époux irritable, qui s'écrie:

Est-ce ainsi qu'une femme répond à son mari; faut-il que je me conforme à ton goût? La femme réplique: —Le pot au sel est là; une autre fois tu feras ta soupe toi-même. Le mari en colère prend sur la table le plat et le jette à terre. Alors la femme n'y tient plus, et la colère part comme une eau impétueuse dont on vient d'ouvrir l'écluse. Elle crie, tempête, et adresse à son époux toutes sortes de paroles acerbes qu'on n'entend pas volontiers.

—Ah! ah! dit le mari, je vois qu'il faut reprendre le bâton et te caresser un peu le dos. La femme, désolée, s'en va trouver le pasteur pour lui demander aide et conseil. Celui-ci reconnaît qu'elle s'attire souvent elle-même, par son impatience et ses récriminations, les mauvais traitements dont elle se plaint. Ecoutez, lui dit-il, mon prédécesseur ne vous a-t-il pas parlé d'une certaine eau qui produit de merveilleux effets?—Non, répond-elle.—Eh bien! revenez dans une heure, et je vous en donnerai.

Quand elle est sortie, le pasteur verse de l'eau fraîche dans un flacon, y met un peu de sucre pour l'adoucir, quelques gouttes d'essence de rose pour lui donner du parfum; puis il dit à l'inquiète épouse:—Quand votre mari reviendra le soir du cabaret, et qu'il vous paraîtra de mauvaise humeur, prenez un peu de cette eau, et gardez-la dans votre bouche jusqu'à ce qu'il soit calme, et je vous réponds que vous n'aurez plus de querelles.

Ainsi fut fait. La maison, naguère si orageuse, entra dans le calme, et les voisins disaient: D'eù vient donc que nos gens ne battent plus.

PILLET aîné.

#### PRIX DES MARCHÉS.

La fleur superfine se vend sur les marchés de Montréal, 20s-3d, à 20s-6d; extra superfine 20s-9d, à 21s.

Blé du Haut-Canada, 4s-5d, à 4s-6d, par minot.—Pois, 2s-10d.—Orge, 2s-11d, à 3s.—Avoine, 1s-7d.—Blé-d'Inde, 3s par 56 lb.—Beurre, première qualité, inspecté, 7½d par lb; 2de dito 6½d à 6½d; 3de do 5½d à 5½d.—Potasse, 31s à 31s-9d; Perlasse, 27s 9d à 28s-3d.

#### NAISSANCE.

La dame de Marc-Aurèle Plamondon, écrivain, avocat, a mis au monde une fille, le 1er du courant.

#### DECES.

Dimanche, le 3 du courant, après une maladie de six mois soufferte avec toute la patience et la résignation possible, âgé de dix neuf ans et trois mois, THEOPHILE, dernier fils de feu Joachim Mondor, écrivain. Il naquit en cette ville en août 1831. Sa famille alors dans l'aisance lui promettait un heureux avenir. Tout jeune encore il se dirigea dans le chemin de la vertu et parut être destiné à jouer un jour un grand rôle dans la société; mais Dieu en avait disposé autrement pour l'attirer plus vite à lui. Après avoir passé quelques années dans les écoles, son bien-aimé père le mit au petit séminaire de Québec. Là il ne put déployer ses talents selon ses désirs, par suite de son peu de santé, mais cependant il brillait et chaque année; une couronne était le fruit de son travail. Parmi ses compagnons de classe et de collège il était beaucoup aimé; formait-on une société, une assemblée, tous les vœux l'ap-



pelaient à la première place. "*Justum et tenacem propositi virum.*" Telle fut sa devise.

Des mœurs douces et simples, des vertus indulgentes, une sensibilité profonde, un langage enchanteur, des manières pleines d'aménité, rendaient sa société souverainement aimable et intéressante. Les charmes de sa conversation étaient indicibles; elle était féconde et animée; sa mémoire heureuse lui fournissait une foule d'anecdotes; sa familiarité charmait tous ses amis. Sans paraître s'en apercevoir, il laissait échapper à tout instant des traits d'esprit et des bons mots; il eût brillé dans la chaire de la vérité, dans laquelle il espérait monter un jour.

Mais c'est sur son lit de mort, que cette âme religieuse se dévoila toute entière. Quand la douleur le torturait je l'entendais adresser à Dieu, ces paroles touchantes et sublimes: "O mon Dieu, je sais que j'ai été coupable envers vous, mais c'est mon esprit qui a péché et non mon cœur, j'ai toujours reconnu votre puissance et j'espère que vous me pardonneriez." C'est dans ces sentiments que ce digne jeune homme a vu approcher le moment de son départ de la terre: Il vit venir la mort avec un air serein; il la désirait depuis longtemps; et lorsqu'enfin elle le saisit dans ses étreintes cruelles, il demeura calme, et remit sans effort son âme entre les mains de son Créateur. Un ange de plus dans le ciel, un modèle de moins sur la terre.—UN AMI.

Au faubourg St. Jean, le 30 octobre, Joseph-Napoléon, âgé de 4 ans, 10 mois et 10 jours, enfant de M. Jos. Tardif, menuisier.

#### A nos Agents.

➔ Nous réitérons la demande faite à nos agents de vouloir bien retirer les sommes dues par chaque abonné dans leurs localités respectives, pour les 6 mois expirés le 25 Septembre dernier. Dans les paroisses où il n'y a point d'agents nous prions les abonnés de s'empressez à nous adresser de suite, par lettre, le montant de leur souscription, frais de porte payés.

#### PRIX RÉDUIT.

## Le Calendrier

ECCLESIASTIQUE & HISTORIQUE & QUEBEC,

POUR L'ANNÉE 1851,

Est maintenant en vente au bureau de l'Ordre Social, No. 5, Rue des Jardins, vis-à-vis les Halles du marché de la Haute-Ville. Prix à la Grosse, (12 douzaines,) 20s; à la douzaine, 2s; par copie 6 sous.

➔ On peut se le procurer également en gros et en détail chez MM. J. O. Crémazie, Haute-Ville, M. Carrier, Basse-Ville, et M. A. Pelletier, Palais.

Québec, 7 novembre, 1850.

#### CONDITIONS.

## L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les

frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevons le prix des abonnements par 3 mois.

➔ Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils doivent.

➔ Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) au Bureau du Journal, No. 5, Rue des Jardins, Québec.

➔ Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

#### Paroisses d'en Haut.

Montréal, — — —	MM. J. B. Rolland, Libraire.
Trois-Rivières, — — —	A. Larue, écr., March.
Répentigny, — — —	A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, — — —	D. V. St-Cyr, Et. D.
Stanstead, — — —	M. Pabbé Champoux.
Lotbinière, — — —	J. Filteau, écr., N. P.
Nicolet, — — —	Isidore Barthe.
St. Eustache, — — —	Casimir Hamelin.
St. Anne de la Pêrade, — — —	Damase Robin.
Berthier, (en haut) — — —	Jos. Elz. Douville.
St. Pie, — — —	J. F. Coutu, écr., N. P.
Yamachéche, — — —	J. C. Bechard.
Rivière du Loup, (en haut) — — —	J. C. Desnoëux, écr.
St. Grégoire, — — —	J. L. Fichette, Inst.
St. Augustin, (district de Mont.) — — —	G. Bourgeois, écr., M. D.
St. Prosper, — — —	Dr. Mignault, écr.
Rivière David, — — —	Ol. Trudel.
Deschambault, — — —	J. B. Comeau, écr.
Cap-Santé, — — —	Isidore Belleau, Inst.
Pointe aux Trembles, — — —	Elie Rinfret.
St. Foy, — — —	F. X. Larue.
Portneuf, — — —	B. Marquette, Inst.
St. Geneviève de Batiscan, — — —	J. B. Lionnais, Inst.
St. Stanislas, — — —	Dolphice Trudel.
St. Clément, — — —	H. A. Trépanier, Inst.
St. Croix, — — —	Alexis Beaulieu, march.
St. Guillaume d'Upton, — — —	M. Couture, écr., N. P.
	M. Pabbé Deslets.

#### Paroisses d'en Bas.

Pointe Lévy, — — —	A. Faquet, Inst.
Beauport, — — —	Chs. Letelier, Inst.
St. Michel, — — —	B. Pouliot, écr., N. P.
St. Thomas, — — —	J. D. Lépine, écr., N. P.
St. Charles (Rivière Boyer), — — —	Ls. Labrecque écr., M. D.
St. Gervais, — — —	H. Tanguay, March.
St. Pierre, (Rivière du Sud) — — —	Philippe Verrault,
St. François, ditto, — — —	Philippe Beaulieu,
St. Marie (Beauce), — — —	Frs. Dusseault, écr., M. D.
Islet, — — —	L. Ballentyne, écr., Arp.
St. Anne la Pocatière, — — —	Ls. Moreau, écr., N. P.
St. Roch des Aulnais, — — —	Ls. Tremblay, écr., M. D.
St. Jean Port-Joly, — — —	L. Z. Duval, écr., N. P.
Kamouraska, — — —	T. A. Michaud, écr.
St. Pascal, — — —	H. M. Déchesne, M. D.
Rivière du Loup, — — —	J. B. Pouliot, écr.
Isle-Verte, — — —	H. Roy, écr.
St. Simon, — — —	Chs. Frs. Caron.
St. Denis, — — —	F. Jorre, écr.
Trois-Pistoles, — — —	P. Fournier, écr.
Rivière-Quelle, — — —	Thos. Régin, Inst.
Rimouski, — — —	L. ? Garon, écr.
Cacouna, — — —	J. Beaulieu, écr.
Malbaie, — — —	Vi. Tremblay, Inst.
Bagotville, (Saguenay), — — —	Ls. Z. Rousseau, N. P.
Chicoutimi, — — —	T. C. Caseault, écr. grf.
Madawaska, — — —	M. Pabbé Langevin.
Beauport, — — —	M. Pabbé Bernard.
Château-Richer, — — —	L. C. Le François, écr.
Percé, — — —	M. Pabbé Gingras.
St. Jean, Isle-d'Orléans, — — —	M. Frs. Ferland.

➔ Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. Le journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre feuille

IMPRIMÉ et PUBLIÉ pour les PROPRIÉTAIRES, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.